

**FCP de droit français**

**LAZARD CREDIT FI SRI**

**RAPPORT ANNUEL**

au 31 mars 2023

**Société de gestion : Lazard Frères Gestion SAS**

**Dépositaire : Caceis Bank**

**Commissaire aux comptes : Deloitte & Associés**

Lazard Frères Gestion SAS - 25 rue de Courcelles - 75008 - Paris

## SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	12
3. Rapport de gestion	13
4. Informations réglementaires	19
5. Certification du Commissaire aux Comptes	26
6. Comptes de l'exercice	31
7. Annexe(s)	71
Information SFDR	72

## I. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

### FORME JURIDIQUE

Fonds Commun de Placement de droit français.

### CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances internationaux.

### MODALITES D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables sont constituées par :

1) le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

2) les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) peuvent être capitalisées et/ou distribuées et/ou reportées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Parts RVC EUR , PC EUR , PVC EUR , PC H-USD , PC HCHF, TC EUR, RC EUR :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception des sommes qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Parts RVD EUR , PD EUR , PVD EUR, PD H-USD, RD H-USD :

Le résultat net est intégralement distribué et l'affectation des plus-values nettes réalisées est décidée chaque année par la société de gestion. Elle peut distribuer des acomptes.

### OBJECTIF DE GESTION

Part RVC EUR, Part RVD EUR, Part PC EUR, Part PD EUR, Part PVC EUR, Part PVD EUR, Part TC EUR, Part RC EUR :  
L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR) sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : ICE BofAML Euro Financial Index. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

Part PC H-USD, Part PD H-USD, Part RD H-USD :

L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR) sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : ICE BofAML Euro Financial Hedged USD Index. L'indicateur de référence est exprimé en USD couvert contre le risque de change avec comme devise de référence le USD. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

Part PC H-CHF :

L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR) sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : ICE BofAML Euro Financial Hedged CHF Index. L'indicateur de référence est exprimé en CHF couvert contre le risque de change avec comme devise de référence le CHF. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

### INDICATEUR DE REFERENCE

Part RVC EUR, Part RVD EUR, Part PC EUR, Part PD EUR, Part PVC EUR, Part PVD EUR, Part TC EUR, Part RC EUR :  
ICE BofAML Euro Financial Index

L'indice ICE BofAML Euro Financial Index suit la performance de titres de dettes Investment Grade en Euros et émis par des institutions financières européennes.

Les titres doivent avoir une notation IG (basée sur la notation moyenne des agences de notation), avoir une durée de vie résiduelle d'au moins un an, et un encours de €250 M minimum.

Les données sont disponibles sur : [www.indices.theice.com](http://www.indices.theice.com)

Part PC H-CHF :

ICE BofAML Euro Financial Hedged CHF Index

L'indice ICE BofAML Euro Financial Hedged CHF Index,, suit la performance de titres de dettes Investment Grade en Euros et émis par des institutions financières européennes. Les titres doivent avoir une notation IG (basée sur la notation moyenne des agences de notation), avoir une durée de vie résiduelle d'au moins un an, et un encours de €250 M minimum.

Les données sont disponibles sur : [www.indices.theice.com](http://www.indices.theice.com)

Part PC H-USD, Part PD H-USD, Part RD H-USD :

ICE BofAML Euro Financial Hedged USD Index

L'indice ICE BofAML Euro Financial Hedged USD Index,, suit la performance de titres de dettes Investment Grade en Euros et émis par des institutions financières européennes. Les titres doivent avoir une notation IG (basée sur la notation moyenne des agences de notation), avoir une durée de vie résiduelle d'au moins un an, et un encours de €250 M minimum.

Les données sont disponibles sur : [www.indices.theice.com](http://www.indices.theice.com)

A la date du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence, à savoir [ICE Benchmark Administration Limited], est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Des informations complémentaires sur les indices de référence sont accessibles via le site internet des administrateurs à partir des liens suivants : [<https://www.theice.com/iba>]

La société de gestion s'assurera, lors des mises à jour ultérieures du prospectus de l'OPC, que les liens sont toujours valables.

## **STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT**

### **1. Stratégies utilisées**

L'objectif de gestion vise à atteindre, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR), sur une durée de placement recommandée de 3 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à l'indice de référence :

ICE BofAML Euro Financial Index, exprimé en Euro pour les parts PVC EUR et PVD EUR, PC EUR, TC EUR, PD EUR, RVC EUR, RC EUR et RVD EUR,

ICE BofAML Euro Financial Index, exprimé en US Dollar 100% hedgé, pour les parts PC H-USD, PD H-USD et RD H-USD.

ICE BofAML Euro Financial Index, exprimé en CHF 100% hedgé, pour la part PC H-CHF.

Pour parvenir à cet objectif de gestion, la stratégie repose sur une gestion active du portefeuille investi essentiellement sur des dettes subordonnées (ce type de dette est plus risqué que la dette senior ou sécurisée), ou tout titre, non considéré comme des actions ordinaires, émis par des institutions financières. Le processus de gestion combine une approche Top-down (approche d'allocation stratégique et géographique tenant compte de l'environnement macroéconomique et sectoriel) et Bottom-up (approche de sélection des supports d'investissement sur une base fondamentale après analyse de la qualité de crédit des émetteurs et des caractéristiques des titres), permettant ainsi d'intégrer l'environnement réglementaire dans lequel évolue cette classe d'actif. La sensibilité au taux est gérée de 0 à 8. Le FCP n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays. Le FCP n'investit que dans des obligations négociées en Euro, Dollar US ou Livre Sterling, ou dans toutes devises de l'OCDE autres que l'Euro.

Par dérogation aux ratios 5%-10%-40%, l'équipe de gestion pourra investir plus de 35% de l'actif net de l'OPC dans des titres garantis par un Etat membre de l'EEE ou des Etats-Unis.

Pour construire son portefeuille le gérant procède à sa propre analyse des obligations ou titres, non considérés comme des actions ordinaires. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci.

Le FCP pourra investir dans tout type d'émetteur dont le siège social est situé dans un pays membre et/ou émission cotée sur une bourse d'un pays de l'OCDE. Il s'interdit d'investir dans des obligations émises dans la liste noire des pays GAFI.

Le Groupe d'Action Financière (GAFI) est un organisme intergouvernemental qui a pour objectif de concevoir et de promouvoir des politiques de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme aussi bien à l'échelon national qu'international.

Les informations relatives à la fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré figurent dans le tableau ci-dessous :

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré	Zone géographique des émetteurs des titres ou sous-jacents des produits de titrisation	Fourchette d'exposition correspondant à cette zone
0 - 8	Zone OCDE	100%

Enfin, le FCP ne pourra investir que dans des obligations négociées en Euro, Dollar US, Livre Sterling, ou dans toutes devises de l'OCDE autres que l'Euro.

### **Gestion ISR**

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

L'OPC est géré conformément aux principes du label ISR défini par le Ministère de l'Economie et des Finances français. La prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération.

L'analyse ESG (environnementale, sociale et de gouvernance) repose sur un modèle propriétaire partagé par les équipes en charge de la gestion financière sous la forme d'une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agence d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels et des rapports sur la responsabilité sociétale (RSE) des entreprises suivies parmi l'ensemble des valeurs en portefeuille et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables de chaque valeur suivie établissent une note ESG interne fondée sur une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (politique environnementale, stratégie matière d'emploi, compétence des administrateurs...). Elle prend en compte les principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité ou "Principal Adverse Impacts" (émissions carbone, consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets) et les risques susceptibles d'affecter leur propre durabilité ou "Sustainability Risks" (risques réglementaires et physiques, risque de réputation grâce, entre autres facteurs, au suivi des controverses).

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont publiées dans les reportings périodiques SFDR de l'OPC présents sur le site Internet de la société de gestion.

Chaque pilier E, S et G est noté de 1 à 5 (5 étant la meilleure note) à partir d'au minimum dix indicateurs-clés pertinents par dimension. La note ESG globale de la société synthétise les scores de chaque pilier selon la pondération suivante : 30% pour l'Environnement et le Social et 40% pour la Gouvernance.

La part des émetteurs couverte par une analyse ESG dans le portefeuille doit être au minimum de 90%, à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires (qui sont alors plafonnés à 10% de l'actif total).

Sur la base de ces grilles d'analyse ESG internes nous avons élaboré un processus taux qui :

- Limite à 30% du portefeuille la part d'émetteurs ayant une note inférieure ou égale à 3 ;
- Proscrit les émetteurs ayant une note inférieure ou égale à 2.

Dans le cadre de la gestion ISR, les indicateurs d'impact suivants font, au moins une fois par an, l'objet d'un reporting :

- Critère environnemental :
  - o Intensité carbone en Tonnes CO<sub>2</sub>eq/M€ de CA
- Critère social :
  - o Le pourcentage d'entreprises faisant l'objet de controverses de sévérité haute ou critique relatives aux ressources humaines
- Critère droits humains :
  - o Le pourcentage d'entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies
- Critère de Gouvernance :
  - o Le pourcentage d'administrateurs indépendants

Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gestionnaires s'assurent du maintien d'une notation ESG externe supérieure à celle d'un univers composé des valeurs des secteurs, Diversified Banks, Financial Services General, Insurance, Retails and Specialised Banks sur la zone « EUR » ainsi que les entreprises répondant au pays « Grèce » de notre partenaire de notations extra-financières, après élimination des 20% plus mauvaises valeurs.

Le département de contrôle des risques s'assure mensuellement du respect de ce critère.

Les notations ESG externes de l'OPC et de l'univers correspondent à la moyenne équilibrée des notes absolues E, S et G fournies par notre partenaire de notations extra-financières.

La méthode de notation repose sur un modèle avec 17 années d'historique, 330 indicateurs regroupés en 38 critères dans 6 domaines. Ces 38 critères sont pondérés de 0 à 3 en fonction de leur matérialité (pertinence) pour le secteur.

L'analyse ESG se décompose en 6 domaines :

1. Ressources Humaines : 7 critères

Promotion du dialogue social / Promotion de la participation des salariés / Promotion des choix individuels de carrière et de l'employabilité / Gestion maîtrisée des restructurations / Qualité des systèmes de rémunération / Amélioration des conditions de santé-sécurité / Respect et aménagement du temps de travail

2. Environnement : 11 critères

Définition de la stratégie environnementale et éco-conception / Prise en compte des risques de pollutions (sols, accidents) / Offre de produits et de services verts / Prévention des risques d'atteinte à la biodiversité / Maîtrise des impacts sur l'eau / Maîtrise des consommations d'énergie et réductions des émissions polluantes / Maîtrise des impacts sur l'air / Maîtrise et amélioration de la gestion des déchets / Maîtrise des niveaux de pollution locales / Maîtrise des impacts liés à la distribution-transport / Maîtrise des impacts liés à l'utilisation et à l'élimination du produit ou du service.

3. Relations clients-fournisseurs : 9 critères

Sécurité du produit / Information clients / Orientation des contrats / Coopération durable avec les fournisseurs / Intégration des facteurs environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement / Intégration des facteurs sociaux dans la chaîne d'approvisionnement / Prévention de la corruption / Prévention des pratiques anti-concurrentielles / Transparence et intégrité des stratégies et des pratiques d'influence

4. Droits Humains : 4 critères

Respect des droits fondamentaux et prévention des atteintes à ces droits / Respect de la liberté syndicale et du droit de négociation collective / Non-discrimination et promotion de l'égalité des chances / Élimination des formes de travail proscrites

5. Engagement sociétal : 3 critères

Engagements en faveur du développement économique et social du territoire d'implantation / Prise en compte de l'impact sociétal attaché aux produits-services développés par l'entreprise / Contributions de l'entreprise à des causes d'intérêt général

6. Gouvernance : 4 critères

Équilibre des pouvoirs et efficacité du conseil d'administration / Audit de mécanismes de contrôle / Droits des actionnaires / Rémunération des dirigeants

Le score ESG global de l'émetteur est égal à la moyenne pondérée des scores Critères.

La notation ESG d'un émetteur est effectuée sur une échelle de notation absolue de 0 à 100, 100 étant la meilleure note.

La méthodologie utilisée pour le calcul des notes ESG se trouve sur le Code de transparence publié sur le site Internet de la société de gestion.

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),

- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

## 2. Actifs (hors dérivés intégrés)

### Actions :

Actions ordinaires (maximum 10% de l'actif net) provenant, soit d'une conversion ou d'une offre d'échange de dettes en actions à l'initiative de l'émetteur, soit de couvertures au travers d'instruments dérivés. Le FCP n'investira pas activement sur des actions, mais pourra les conserver afin de permettre au gérant de céder les actions reçues dans les meilleurs délais selon les conditions de marché et afin d'optimiser le cours de sortie pour les porteurs.

### Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Pour construire son portefeuille le gérant procède à sa propre analyse des obligations ou titres, non considérés comme des actions ordinaires. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer

Jusqu'à 100% maximum de l'actif net en obligations ou titres, non considérés comme des actions ordinaires, émis par des émetteurs de la catégorie Investment Grade (notés ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ainsi que, dans une limite de 20% maximum de l'actif net, en obligations ou titres émis par des émetteurs de la catégorie spéculative/High Yield (notés ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, ou non notés par une agence de notation. Les émissions ou titres spéculatifs / High Yield ne pourront pas dépasser 70% de l'actif net du FCP.

Jusqu'à 30% maximum de l'actif net en obligations convertibles et obligations convertibles contingentes (« CoCos »). Le FCP pourrait investir jusqu'à 30% de son actif net dans des CoCos. Une obligation contingente convertible est un titre de créance subordonné qui, en cas de survenance de certains éléments déclencheurs dits « Trigger » (par exemple, lorsque le ratio de capitaux propres de l'émetteur tombe en dessous d'un certain seuil) peut être converti en actions de la société émettrice ou dont le nominal du titre peut être diminué en partie ou en totalité.

Jusqu'à 100% maximum en obligations ou titres, non considérés comme des actions ordinaires, négociés en Dollar US ou Livre Sterling, ou dans toutes devises de l'OCDE autres que l'Euro.

Le risque de change sera couvert de sorte que l'exposition de change n'excède pas 10% de l'actif.

### OPCVM :

OPCVM monétaires, monétaires court terme ou obligataires de droit français ou européens à hauteur de 10% maximum, s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Ces OPCVM peuvent être gérés par la société de gestion.

## 3. Instruments dérivés

- Nature des marchés d'intervention :

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

- Risques sur lesquels gérant désire intervenir :

- action
- taux
- change
- crédit
- autres risques

- Natures des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture
- exposition
- arbitrage
- autre nature

- Nature des instruments utilisés :

**futures :**

- sur actions et indices actions (10% maximum)
- sur taux : risque de taux
- de change
- autre

**options :**

- sur actions et indices actions (10% maximum)
- sur taux : risque de taux et de volatilité des taux
- de change : uniquement sur les marchés organisés
- autre

**swaps :**

- swaps d'actions
- swaps de taux : transformation de rémunération à taux fixe en rémunération à taux variable et inversement
- swaps de change
- swaps de performance

**change à terme**

- dérivés de crédit** : les CDS sont limités à 40% maximum de l'actif net
- autre nature

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- couverture partielle ou générale du portefeuille, de certains risques, titres
- reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- augmentation de l'exposition au marché sans effet de levier
- maximum autorisé et recherché
- autre stratégie

#### 4. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir dans les titres intégrant des dérivés suivants à hauteur de 100% maximum de l'actif net : produits structurés, dettes subordonnées, obligations puttable et callable, obligations convertibles et obligations convertibles contingentes (ces dernières à hauteur de 30% maximum de l'actif net).

#### 5. Dépôts :

Les opérations de dépôts peuvent être utilisées dans la gestion de l'OPC dans la limite de 10% de son actif.

#### 6. Emprunts d'espèces :

L'OPC peut faire appel aux emprunts d'espèces dans son fonctionnement dans la limite de 10% de son actif net pour répondre à un besoin ponctuel de liquidités.

#### 7. Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres :

Néant.

#### 8. Information sur les garanties financières :

Dans le cadre d'opérations sur dérivés négociés de gré à gré, et conformément à la position AMF 2013-06, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables. L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe. Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres.



## PROFIL DE RISQUE

### Avertissement

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

- **Risque de perte en capital**

L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

- **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés. La performance de l'OPC dépend à la fois de la sélection des titres et OPC choisis par le gérant et à la fois de l'allocation opérée par ce dernier. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les valeurs les plus performantes et que l'allocation faite ne soit pas optimale.

- **Risque de taux**

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts. Ce risque est mesuré par la sensibilité. A titre d'exemple le prix d'une obligation tend à évoluer dans le sens inverse des taux d'intérêt. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser.

- **Risque de crédit**

Le risque crédit correspond à la dégradation de la qualité de crédit ou de défaillance d'un émetteur privé ou public. L'exposition aux émetteurs dans lesquels est investie l'OPC soit en direct soit via d'autres OPC, peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Dans le cas d'une exposition à des dettes non notées ou relevant de la catégorie « spéculative / high yield », il existe un risque de crédit important pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

- **Risque de change**

L'OPC peut investir dans des titres et OPC eux-mêmes autorisés à acquérir des valeurs libellées dans des devises autres que la devise de référence. La valeur de ces actifs peut baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Dans le cas de parts (ou actions) hedgées libellées dans une devise autre que la devise de référence, le risque de change est résiduel du fait de la couverture systématique, entraînant potentiellement un écart de performance entre les différentes parts (ou actions).

- **Risque de liquidité**

Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur les marchés, ne puisse absorber les volumes de transactions. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix ou de délais auxquelles l'OPC peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

- **Risque action**

La variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPC. En période de baisse du marché actions, la valeur liquidative de l'OPC peut baisser.

- **Risque de contrepartie**

Il s'agit d'un risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties, exposent potentiellement l'OPC à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement et induire une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

- **Risque lié aux instruments financiers dérivés**

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPC d'instruments financiers à terme (dérivés). L'utilisation de ces contrats financiers peut induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celle des marchés ou des sous-jacents sur lesquels l'OPC est investi.

- **Risque lié à la détention d'obligations convertibles contingentes (CoCos)**

Les dettes subordonnées et les obligations convertibles contingentes sont soumises à des risques spécifiques de non-paiement des coupons et de perte en capital selon certaines circonstances. Selon un certain seuil de solvabilité appelé « trigger », l'émetteur peut ou doit suspendre le versement de ses coupons et/ou réduire le nominal du titre ou convertir ces obligations en actions. Nonobstant les seuils définis dans les prospectus d'émissions, les autorités de tutelle ont la possibilité d'appliquer de façon préventive ces règles si les circonstances l'exigent selon un seuil objectif appelé « point de non-viabilité ».

Ces titres exposent les détenteurs à une perte totale ou partielle de leurs investissements à la suite de leur conversion en actions à un prix prédéterminé ou à l'application d'une décote prévue contractuellement dans les termes du prospectus d'émission, ou appliquée de façon arbitraire par une autorité de tutelle. Ces titres exposent également leurs détenteurs à des fluctuations potentiellement importantes de cours en cas de situation d'insuffisance de fonds propres ou de difficultés de l'émetteur.

- **Risque de durabilité**

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

- **Risque lié aux investissements ESG et limites méthodologiques**

Les critères extra-financiers peuvent être intégrés au processus d'investissement à l'aide de données fournies par des prestataires externes ou directement reportées par nos analystes, notamment dans notre grille d'analyse propriétaire ESG. Les données peuvent être incomplètes ou inexactes étant donné l'absence de normes internationales ou de vérification systématique par des tiers externes. Il peut être difficile de comparer des données car les émetteurs ne publient pas obligatoirement les mêmes indicateurs. L'indisponibilité des données peut également contraindre la gestion à ne pas intégrer un émetteur au sein du portefeuille. Par conséquent, la société de gestion peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons extra-financières quelles que soient les opportunités de marché.

## **GARANTIE OU PROTECTION**

Néant.

## **SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE**

Ce FCP s'adresse aux souscripteurs conscients des risques liés aux investissements sur les marchés internationaux de crédit.

Il est fortement recommandé aux souscripteurs de diversifier suffisamment leurs investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPC.

### **Information relative aux investisseurs russes et biélorusses**

Compte tenu des dispositions du règlement UE n° 833/2014 modifié par le règlement UE n° 2022/328 et du règlement CE n° 765/2006 modifié par le règlement (UE) n°2022/398, la souscription de parts ou actions de cet OPC est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie.

Cette interdiction ne s'applique pas aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne. Cette interdiction restera effective aussi longtemps que la Réglementation sera en vigueur.

### **Informations relatives aux investisseurs américains :**

L'OPC n'est pas enregistré en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du *Securities Act* de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues aux Etats-Unis à des *Restricted Persons*, telles que définies ci-après.

Les *Restricted Persons* correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du *Securities Act* de 1933, tel que modifié.

### **FATCA :**

En application des dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, dès lors que l'OPC investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les capitaux et revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%.

Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (« Internal Revenue Service »). L'OPC, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de sa capacité à prendre des risques, ou, au contraire, à privilégier un investissement prudent.

Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Le Président de la société de gestion Lazard Frères Gestion S.A.S a décidé, pour le FCP **LAZARD CREDIT FI SRI** (code ISIN : FR0010590950) :

- 1) Insertion d'une information relative aux investisseurs russes et biélorusses ;
- 2) Suppression de la mention optionnelle relative au plafonnement des rachats (« Gates ») ;
- 3) Modification de la fréquence de distribution pour les parts « PD H-USD » et « RD H-USD ».

➤ **Date d'effet : 16/06/2022.**

Le Président de la société de gestion Lazard Frères Gestion S.A.S a décidé, pour le FCP **LAZARD CREDIT FI SRI** (code ISIN : FR0010590950) :

- 1) Insertion d'une « information benchmark » dans le DICI ;
- 2) Ajout du risqué lié aux investissements ESG et limites méthodologiques ;
- 3) Modification rédactionnelle de la politique de gestion ISR.

➤ **Date d'effet : 16/08/2022.**

Le DICI du FCP **LAZARD CREDIT FI SRI** (code ISIN : FR0010590950) est passé au DIC PRIIPS (Document d'Information Clé et Packaged Retail Investment and Insurance-based Products) au 1<sup>er</sup> janvier 2023, conformément au règlement européen visant à uniformiser l'information précontractuelle des produits financiers destinés aux investisseurs de détail. Dans le cadre du passage au DIC PRIIPS, le prospectus publié comprend l'annexe SFDR.

Le Président de la société de gestion Lazard Frères Gestion S.A.S a décidé, pour le FCP **LAZARD CREDIT FI SRI** (code ISIN : FR0010590950) :

- 1) Modification de l'indicateur de référence ;
- 2) Modification des bornes émetteurs / émissions HY ;
- 3) Modification du wording ESG (multi-agences externes).

➤ **Date d'effet : 03/04/2023.**

### 3. RAPPORT DE GESTION

#### PERFORMANCE

La performance de l'OPC sur la période est de :

Nom	Devise	Performance
LAZARD CREDIT FI SRI "PC EUR"	EUR	-10,09%
LAZARD CREDIT FI SRI "PVC EUR"	EUR	-9,73%
LAZARD CREDIT FI SRI "TC EUR"	EUR	-10,09%
LAZARD CREDIT FI SRI "RVD EUR"	EUR	-10,38%
LAZARD CREDIT FI SRI "PVD EUR"	EUR	-9,72%
LAZARD CREDIT FI SRI "RVC EUR"	EUR	-10,38%
LAZARD CREDIT FI SRI "PD EUR"	EUR	-10,09%
LAZARD CREDIT FI SRI "PC H-USD"	USD	-8,16%
LAZARD CREDIT FI SRI "PC H-CHF"	CHF	-10,85%
LAZARD CREDIT FI SRI "RC EUR"	EUR	-10,75%
LAZARD CREDIT FI SRI "PD H-USD"	USD	-8,21%
LAZARD CREDIT FI SRI "RD H-USD"	USD	-9,25%

La performance de l'indice (ICE BofAML Euro Financial Index) sur la période est de : **-6,72% (EUR), -4,17% (USD), -7,53% (CHF)**

*La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.*

#### ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

##### Economie

La croissance a surpris favorablement dans les pays occidentaux malgré les efforts des banques centrales pour faire plier l'activité et contrer l'inflation. Les répercussions économiques de la crise énergétique ont finalement été moins importantes que prévues en Europe et l'économie américaine a fait preuve de résistance, les consommateurs continuant de dépenser en puisant dans leur épargne. La croissance chinoise a été freinée par les confinements avant de rebondir fortement après la levée complète des restrictions. Grâce à la baisse des prix de l'énergie et à la résorption des tensions d'approvisionnement, l'inflation a passé un pic aux Etats-Unis et en Europe. L'amélioration des perspectives économiques semble toutefois fragile. L'inflation sous-jacente se révèle persistante, des signes de retournement de l'économie américaine commencent à apparaître et l'augmentation brutale des taux d'intérêt a mis à jour des fragilités dans le système financier, comme en témoignent la faillite de SVB aux Etats-Unis et le rachat en catastrophe de Credit Suisse par UBS en mars 2023.

Aux Etats-Unis, la croissance du PIB a ralenti pour s'établir à +0,9% sur un an au T4 2022. Les créations d'emplois ont ralenti à +345 000 en moyenne par mois. Le taux de chômage a baissé à 3,5%. La croissance annuelle du salaire horaire a ralenti à +4,2%. Le glissement annuel des prix à la consommation a ralenti à +5,0% et +5,6% hors énergie et alimentation.

La Fed a augmenté son taux directeur de +450 points de base pour le porter dans la fourchette de 4,75%-5,00%, avec la séquence suivante : +50 points de base en mai 2022, quatre hausses consécutives de +75 points de base entre juin et novembre 2022, +50 points de base en décembre 2022 et deux hausses de +25 points de base en février et mars 2023.

S'agissant des mesures non-conventionnelles, la Fed a annoncé en mai 2022 le début de la réduction de son bilan à partir de juin 2022, au rythme maximum de -47,5 Mds USD par mois puis de -95 Mds USD à partir de septembre 2022. En mars 2023, la Fed a annoncé la création d'un nouveau mécanisme d'accès à la liquidité (« Bank Term Funding Program »).

A l'issue des élections américaines de mi-mandat du 8 novembre 2022, les démocrates ont conservé leur majorité au Sénat et les républicains ont remporté la Chambre des représentants.

Dans la zone euro, la croissance du PIB a ralenti à +1,8% sur un an au T4 2022. Le PIB a augmenté de +0,9% en Allemagne, +0,5% en France, +1,4% en Italie et +2,6% en Espagne. Le taux de chômage dans la zone euro a baissé à 6,6%. Le glissement annuel des prix à la consommation a ralenti à +6,9%. Hors énergie et alimentation, l'inflation a accéléré à +5,7% sur un an.

La BCE a remonté ses taux directeurs de +350 points de base, avec la séquence suivante : +50 points de base en juillet 2022, deux hausses de +75 points de base en septembre et en octobre 2022 et trois hausses +50 points de base entre décembre 2022 et mars 2023. Le taux de dépôt est passé de -0,50% à 3,00%, le taux de refinancement de 0% à 3,50% et la facilité marginale de prêts de 0,25% à 3,75%.

S'agissant des mesures non-conventionnelles, la BCE a annoncé en juin 2022 la fin de son programme d'achats d'actifs (APP). En juillet 2022, la BCE a approuvé la création d'un dispositif (« Transmission Protection Instrument ») qui pourrait être activé en cas d'emballage des marges de crédit. En décembre 2022, la BCE a annoncé qu'elle commencera à réduire son bilan à partir de mars 2023, au rythme de 15 Mds d'EUR par mois jusqu'à fin juin 2023.

En France, Emmanuel Macron a été réélu président le 24 avril 2022. Les élections législatives ont débouché sur une majorité relative du parti présidentiel à l'Assemblée nationale. En Italie, la coalition de droite a remporté une nette victoire aux élections législatives du 25 septembre 2022. Giorgia Meloni a été élue présidente du Conseil le 22 octobre 2022.

En Chine, la croissance du PIB a ralenti pour s'établir à +2,9% sur un an au T4 2022. L'activité a été pénalisée par les confinements et le ralentissement du marché de l'immobilier. Le taux de chômage urbain a baissé à 5,6%. L'inflation a ralenti à +0,7% sur un an. La banque centrale chinoise a baissé son taux directeur de 10 points de base, portant le taux de refinancement à 1 an à 2,75%. Les restrictions sanitaires ont été levées en novembre et décembre 2022.

A l'issue du 20<sup>ème</sup> Congrès du PCC d'octobre 2022, Xi Jinping a obtenu un troisième mandat en tant que secrétaire général du Parti et de chef des armées. Xi Jinping a formellement été réélu Président de la République pendant la session annuelle du parlement chinois, qui s'est tenue du 4 au 13 mars 2023. A cette occasion, le gouvernement a annoncé viser une croissance « autour de +5,0% » en 2023.

## **Marchés**

L'indice MSCI World des marchés actions mondiaux a baissé de -9,1%. Les marchés européens ont surperformé les marchés américains, l'Euro Stoxx en euros augmentant de +5,1% contre une baisse de -9,3% pour le S&P 500 en dollars. Le Topix en yen a augmenté de +2,9% tandis que l'indice MSCI des actions émergentes en dollars a baissé de -13,3%.

La baisse des marchés mondiaux au cours des douze derniers mois masque une phase de forte baisse au cours des six premiers mois et une phase de forte hausse au cours des six mois suivants. Dans un premier temps, les marchés actions ont été pénalisés par la forte augmentation des taux d'intérêt, la diminution des arrivées de gaz russe en Europe et les confinements en Chine, ces facteurs alimentant les craintes de récession. Dans un second temps, les marchés actions ont été soutenus par les espoirs d'inflexion des politiques monétaires, l'éloignement de la crise énergétique en Europe et la réouverture anticipée de l'économie chinoise.

Les marchés obligataires ont été pénalisés par la forte tension des taux d'intérêt et l'écartement des marges de crédit. Le taux à 10 ans du Trésor américain est passé de 2,34% à 3,47%, avec un pic à 4,24% le 24 octobre 2022. Le taux à 10 ans de l'Etat allemand est passé de 0,56% à 2,29%, avec un pic à 2,75% le 2 mars 2023. D'après les indices ICE Bank of America, les spreads de crédit des émetteurs privés européens sont passés de 128 à 155 points de base sur le compartiment investment grade, de 198 à 264 points de base sur le compartiment des financières subordonnées et de 400 à 474 points de base sur le compartiment high yield.

Sur le marché des changes, l'euro s'est déprécié de -2,1% contre le dollar et de -2,8% contre le franc suisse. Il s'est apprécié de +7,0% contre yen et de +4,3% contre la livre sterling. Les devises émergentes se sont en moyenne dépréciées de -5,0% contre le dollar, d'après l'indice de JPMorgan.

L'indice S&P GSCI du prix des matières premières a baissé de -20,7%. Le prix du baril de Brent est passé de 107 dollars à 80 dollars avec un pic à 128 dollars début juin.

## POLITIQUE DE GESTION

Les taux ont continué à augmenter de 30 à 60 points de base en avril, en raison de l'inflation toujours élevée et de la politique « hawkish » des banques centrales. Les spreads de crédit se sont élargis après le rallye de mars, de +13 à +84 pb, en raison des inquiétudes liées à l'approvisionnement de gaz en Europe et ses effets sur la croissance, ainsi que des facteurs techniques encore fragiles.

Les premières publications de résultats pour le 1T22 ont été bonnes, avec de nombreux dépassements des attentes, notamment sur les revenus d'intérêts grâce à l'effet des taux plus élevés. Les émetteurs anticipent un coût du risque faible en 2022, avec de plus toujours l'existence de provisions liées au Covid. Les ratios de capital ont baissé en raison d'un mélange d'initiatives favorables aux actionnaires, de la réévaluation des portefeuilles obligataires des banques, de la croissance des actifs pondérés et de changements réglementaires, notamment au Royaume-Uni.

L'activité sur le marché primaire fut modérée sur le mois.

Les spreads des dettes financières se sont écartés en mai, à l'exception des ATI en euros qui se sont légèrement resserrés.

Les émetteurs ont publié des résultats du Q1 solides et supérieurs aux attentes; les risques liés au conflit ont été largement provisionnés dès ce trimestre. Les ratios CET1 se sont légèrement détériorés du fait des évolutions réglementaires et des distributions. Les agences de notation ont procédé à plusieurs améliorations de rating (Axa, Athora, banques irlandaises...), l'une des rares exception étant Credit Suisse. S&P a confirmé le rating de Allianz à AA, malgré le dédommagement de \$6bn versé suite à l'affaire Structured Alpha Funds.

Le marché primaire a rouvert, principalement sur la partie Senior mais également sur celles subordonnées (Axa, Athora, Erste...) avec des primes de nouvelles émissions attractives. Deutsche Pfandbriefbank a préféré ne pas rappeler son Tier 2 au vu des conditions de marché actuelles, ce qui devrait rester un événement exceptionnel. Côté ATI, toutes les obligations ont été rappelés en première date de call en 2022.

En juin, les spreads se sont écartés en juin de manière significative sur l'ensemble de la structure de capital.

Les investisseurs ont swingué durant le mois de craintes sur l'inflation à des craintes de récession sur fond de forte diminution de l'approvisionnement du gaz Russe, ce qui a créé un cocktail assez complexe pour les marchés. Les taux ont par conséquent continué leur hausse durant le mois, mais ont fortement baissé en fin de période.

Délicat exercice pour la BCE qui doit donc débiter une période de hausse des taux tout en maintenant les spreads souverains sous contrôle, l'institution a d'ailleurs tenu une réunion d'urgence pour discuter de son futur outil anti-fragmentation, ce qui a permis de contenir l'écartement des spreads périphériques.

Le marché primaire a été actif sur toute la structure de capital, avec des primes d'émissions importantes. Sur la partie ATI les nouvelles émissions se font sur des coupons historiquement élevés avec par exemple 8.875% pour Barclays (£) ou 9.75% pour Credit Suisse (\$).

Les taux ont baissé de 35 à 50 points de base en moyenne sur le mois de juillet, toutes devises confondues, bien que la BCE fut "hawkish" en relevant son taux directeur de 50 points de base pour le porter à 0 % et que la Fed ait apparemment fait preuve d'une attitude "dovish" en relevant son taux de 75 points de base pour le porter à 2,25-2,50 %, mais en confirmant qu'elle avait atteint la neutralité en Taux.

Les spreads ont connu un mois en deux temps, étant stables jusqu'à la mi-juillet, avant de se resserrer fortement pendant le reste du mois.

Le gaz a circulé de nouveau au travers de NSI, même si à un rythme réduit.

La saison des résultats montre que l'augmentation des revenus liée à la hausse des Taux se répercute enfin sur le compte de résultat, avec un coût du risque qui reste modéré. Les "guidances" sont optimistes et généralement revues à la hausse, sauf si le gaz devait cesser de circuler en Europe.

Le marché primaire a été limité en juillet en raison d'un mélange de valorisations / spreads trop élevés pour les émetteurs et d'une grande incertitude jusqu'au 21 juillet concernant le gaz et la BCE.

Le mois d'août a été marqué par la confluence de trois tendances principales :

- 1) un niveau élevé de primaire pour un mois d'été, avec les financières venant émettre autant que durant les mois les plus chargés de l'année comme janvier ou mars.
- 2) le retour de l'attention sur l'inflation, avec en corollaire les propos hawkish des banques centrales.
- 3) une plus grande volatilité à partir du milieu du mois, avec des taux plus élevés en raison du point 2) ci-dessus (+28 à +94 points de base, avec parfois la moitié du mouvement YTD qui s'est produit en août) et des spreads plus larges (+0 à +26 points de base) en raison du point 1) ci-dessus.

Les spreads sur les financières continuent d'être très bon marché, notamment par rapport aux Corporates, et ne peuvent être réconciliés avec les bons résultats présentés au 1H22.

Septembre aura été marqué par une volatilité accrue sur les obligations, avec des discours toujours aussi hawkish en provenance de la majorité des banques centrales, la Fed et la BCE ayant chacune monté leurs taux de +75bps durant le mois. En revanche, le mouvement brutal de hausse des taux sur les Gilt longs, suite à la publication du projet de budget britannique, a entraîné des ventes forcées de fonds de pensions pour faire face aux appels de marge. Afin de mettre un terme à cette spirale, la banque d'Angleterre a mis en place un programme temporaire d'achat ciblant les obligations longues (+20 ans).

Le marché primaire aura été globalement atone, avec des volumes nettement inférieurs aux années précédentes que ce soit en \$ ou en €, après néanmoins un mois d'août particulièrement actif. Le nouvel environnement de taux a pour le moment des effets plus positifs sur les revenus que négatifs sur les coûts des banques, certaines d'entre elles (Unicredit, Deutsche Bank) évoquant des potentiels relèvements d'objectifs pour l'année 2022.

Sur le crédit financier, à fin septembre, les Tier 2 IG affichent un spread de 425bps (+72bps sur le mois, 28% du mouvement depuis le début de l'année), les ATI globales de 559 bps en OAS (+79bps, 31%), et les ATI Euro 733bps en OAS (+97bps, 27%).

Octobre a été marqué par un renversement partiel des excès observés en septembre. Les ATI se sont resserrés de -31pb à -78pb, les Tier 2 de -35pb et la dette senior de -5pb.

La pression vendeuse a fortement diminué à la mi-mois, après la débâcle qui a affecté les fonds de pension britanniques, grâce à une stabilisation suivie d'une baisse des taux sur le marché du Gilt.

À la fin du mois, certains espoirs de "pivot" de la part des principales banques centrales ont accéléré la couverture des positions "short" et l'augmentation des expositions au risque. Comme prévu, la BCE a augmenté son taux d'intérêt de +75pb, mais a envoyé un message "dovish" sur les hausses futures.

Jusqu'à présent, les résultats trimestriels ont confirmé nos attentes, avec des revenus bien meilleurs grâce à des taux plus élevés, et un environnement de crédit toujours très favorable se traduisant par des défauts limités. Toutefois, certaines banques ont commencé à prendre des provisions génériques en prévision d'un environnement plus défavorable.

Monte dei Paschi a lancé son augmentation de capital de €2,5bn et Credit Suisse a publié un nouveau plan stratégique qui prévoit une structure plus petite et moins risquée avec une augmentation de capital de CHF4bn.

Le marché des dettes financières a été très bien orienté durant novembre avec des resserrements de spread entre -52bps et -93bps pour les ATI et -77bps pour les Tier 2. Cette bonne performance s'explique par la détente sur les taux souverains, ce qui a également permis une activité soutenue sur le primaire, bien accueillie par les investisseurs.

La période de publication des résultats s'est achevée sur un bilan très positif, principalement tirés par la hausse des revenus nets d'intérêts.

Les institutions bancaires ont remboursé €296bn des fonds du TLTRO III, un montant plutôt dans la partie basse des attentes.

Raiffeisen a confirmé qu'elle ne remboursera pas son ATI en décembre de même que la banque portugaise BCP concernant sa Tier 2. Cette dernière a néanmoins proposé une offre d'échange vers un nouveau Tier 2 offrant un supplément de spread de +180 bps : 40% des investisseurs ont répondu positivement.

Crédit Suisse a finalisé son augmentation de capital de CHF4 mds, émis comme prévu 5 mds de dettes Senior Holdco qui ont reçu un intérêt important de la part des investisseurs et signé un accord avec Apollo afin de céder l'essentiel de son activité de titrisations dénommée SPG. "

Le mois de décembre a été placé sous le signe des banques centrales, qui ont toutes relevé leurs taux de +50 points de base, avec des messages hawkish de la part de la Fed et de la BCE et le relèvement surprise de l'objectif de rendement de la Banque du Japon de 0,25 % à 0,5 %.

Dans ce contexte, les taux ont augmenté de +12 à +71 points de base tandis que les spreads se sont légèrement resserrés de -14 à -32 points de base.

Les banques ont remboursé 448 milliards supplémentaires de fonds TLTRO 3 en décembre, ce qui porte à 808 milliards les remboursements anticipés et réduit à 1 308 milliards l'encours restant.

Nous avons assisté à une année « bear » pour les taux plus que pour les spreads, avec des mouvements de +206 pb (US 30Y) à +369 pb (US 2Y), avec de nombreux points des courbes de Taux autour de +300 pb en moyenne.

Les spreads ont fini l'année avec des écartements de +65 pb pour la dette senior des banques à +186 pb pour les ATI en euros. Les Tier 2 ont terminé à +128 bps.

Les banques européennes ont absorbé sans difficultés le choc géopolitique et les sanctions contre la Russie. 2022 devrait être l'année la plus rentable de l'histoire pour de nombreuses institutions financières.

La saisonnalité positive de janvier a bien eu lieu en ce début 2023, avec des actifs obligataires très bien orientés tant sur les taux (en baisse entre -10bps sur le 2 ans et -28bps sur le 10 ans allemand) que sur le crédit avec une compression dans la structure de capital des banques et des assureurs (Senior entre -4bps et -6bps, Tier 2 entre -24bps et -31bps, ATI entre -46 et -52bps).



Ainsi, l'importante part de cash présente dans les portefeuilles des investisseurs ainsi que les flux entrants sur le crédit ont plus que compensé le primaire très actif de janvier. Sur les financières, le volume d'émission a été supérieur de 85% à la moyenne des cinq années précédentes pour ce même mois, principalement sur les seniors avec le double objectif TLTRO et MREL.

Barclays et SocGen ont annoncé le call de Tier 2 sans suivre une logique purement économique, approche suivie par les principales banques sur ce type d'instrument jusqu'à présent, et Sabadell a également annoncé le call de son ATI suite à une nouvelle émission, seulement trois mois après avoir choisi de ne pas la rembourser en première date de call.

Les premiers résultats publiés pour le Q4 2022 par les institutions financières laissent entrevoir un bilan qui sera qualifié d'historique pour nombre d'entre elles en terme de résultats, résultats qui devraient continuer de s'améliorer en 2023.

Des performances négatives sur les indices en février, essentiellement du fait de la remontée des Taux (+30 à +60 bps selon les points des courbes) et des spreads de crédit quasi stables / léger écartement.

La saison des résultats a vu de nombreuses banques dépasser les attentes du consensus et publier des résultats pour certaines historiques ; l'augmentation des taux d'intérêts tirant la croissance des revenus, sans pour autant observer de dégradation dans la qualité d'actifs à ce stade. Cette dynamique devrait se poursuivre sur les trimestres à venir. Les actions bancaires sont en hausse de +20%/+23% YTD.

Le marché primaire fut très actif, avec Alpha Bank qui est venu émettre une ATI inaugurale, le deuxième d'une banque grecque. Monte dei Paschi est également revenue sur le marché pour placer de la dette Senior.

Les notations de plusieurs établissements ont été relevées en Italie par Moody's et en Grèce par Fitch.

Mars 2023 a été un mois très volatil au cours duquel nous avons assisté au début d'une crise des banques régionales américaines avec les faillites de Silicon Valley Bank, Signature et Silvergate en une semaine, suivies de la fusion forcée entre UBS et Crédit Suisse dans laquelle la valeur des ATI de Crédit Suisse a été ramenée à zéro.

Ce dernier événement a été un choc car Crédit Suisse était l'une des 30 banques faisant partie des G-SIB et le gouvernement suisse n'a pas respecté la hiérarchie de la structure du capital en sacrifiant les porteurs d'ATI au bénéfice des actionnaires. L'effacement de 16 milliards de dollars d'ATI Crédit Suisse sur un marché d'environ 25 milliards de dollars d'ATI européens a eu un impact considérable sur l'évaluation et le sentiment à l'égard de ce segment. Les déclarations de la BCE et de la BOE ont toutefois permis aux investisseurs de reconnaître une exception Suisse par rapport au reste de l'Europe.

Le Fonds a été affecté par son exposition à certains ATI de Crédit Suisse du fait de l'annulation de ces titres décidée le 19 mars dans le cadre du rachat de l'établissement par UBS (cf. ci-dessus). A la date du 17 mars 2023, Lazard Crédit Fi SRI avait une exposition de 28 millions d'euros à ces titres (soit 1,52% de l'actif net du Fonds) <sup>\*1</sup>.

Les titres en question ont été cédés sur le marché le 20 mars 2023 à 1% de leur valeur nominale.

---

<sup>1</sup> \* Pour mémoire, en date du 14 mars 2023, l'exposition du fonds aux ATI de Crédit Suisse était de 64 millions d'euros (soit 3,38% de l'actif net).

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	477 079 789,08	420 363 278,08
LAZARD EURO MONEY MARKET	326 911 284,31	381 248 763,46
CRED SUIS SA GROUP AG 7.75% 01-03-29	52 278 525,62	48 906 229,52
BQ POSTALE ZCP 03-04-23	84 979 817,29	
BFCM BANQ FEDE CRE ZCP 03-04-23	84 979 817,29	
UNICAJA BAN 7.25% 15-11-27	53 069 090,08	11 854 681,91
CYBG PLC 8.0% PERP	1 942 476,03	46 332 595,86
FONDIARIA SAI 5.75% 31-12-99		33 474 763,70
BANCO DE BADELL 6.0% 16-08-33	33 283 819,63	
RAIFFEISEN BANK INTL AG 7.375% 20-12-32	28 053 455,98	940 003,42

## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 686 845 893,62**

- o Change à terme : 686 845 893,62
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE J.P.MORGAN AG FRANCFORT

(\*) Sauf les dérivés listés.

**c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

<b>Types d'instruments</b>	<b>Montant en devise du portefeuille</b>
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <b>Total</b>	<b>Néant</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <b>Total</b>	<b>Néant</b>

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

<b>Revenus et frais opérationnels</b>	<b>Montant en devise du portefeuille</b>
. Revenus (*)	11 634,64
. Autres revenus	
<b>Total des revenus</b>	<b>11 634,64</b>
. Frais opérationnels directs	26 721,13
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
<b>Total des frais</b>	<b>26 721,13</b>

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES**

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités. L'information est consultable sur le site de la société de gestion : [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr)

### **FRAIS D'INTERMEDIATION**

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

### **EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

### **COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)**

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
  - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
  - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
  - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

## REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

### **Article 8 (SFDR) :**

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

### **Compte rendu sur la performance extra-financière :**

Au 31/03/2023, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 53,0635 sur une échelle de 0 à 100.

Au cours de la période mesurée, la note moyenne ESG du portefeuille est restée supérieure à celle de son univers.

### Rappel de l'objectif de gestion de promotion des critères ESG :

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) ainsi que la procédure de filtrage au regard des critères extra financiers se trouvent sur le site internet de la société de gestion ([www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr))

L'OPC est géré conformément aux principes du label ISR défini par le Ministère de l'Economie et des Finances français. La prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération.

L'analyse ESG (environnementale, sociale et de gouvernance) repose sur un modèle propriétaire partagé par les équipes en charge de la gestion financière sous la forme d'une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agence d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels et des rapports sur la responsabilité sociétale (RSE) des entreprises suivies parmi l'ensemble des valeurs en portefeuille et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables de chaque valeur suivie établissent une note ESG interne fondée sur une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...). Elle prend en compte les principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité ou "Principal Adverse Impacts" (émissions carbone, consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets) et les risques susceptibles d'affecter leur propre durabilité ou "Sustainability Risks" (risques réglementaires et physiques, risque de réputation grâce, entre autres facteurs, au suivi des controverses). Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont publiées dans les reportings périodiques SFDR de l'OPC présents sur le site Internet de la société de gestion.

Chaque pilier E, S et G est noté de 1 à 5 (5 étant la meilleure note) à partir d'au minimum dix indicateurs-clés pertinents par dimension. La note ESG globale de la société synthétise les scores de chaque pilier selon la pondération suivante : 30% pour l'Environnement et le Social et 40% pour la Gouvernance. La part des émetteurs couverte par une analyse ESG dans le portefeuille doit être au minimum de 90%, à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires (qui sont alors plafonnés à 10% de l'actif total).

Sur la base de ces grilles d'analyse ESG internes nous avons élaboré un processus taux qui :

- Limite à 30% du portefeuille la part d'émetteurs ayant une note inférieure ou égale à 3 ;
- Proscrit les émetteurs ayant une note inférieure ou égale à 2.

Dans le cadre de la gestion ISR, les indicateurs d'impact suivants font, au moins une fois par an, l'objet d'un reporting :

- Critère environnemental :
  - o Intensité carbone en Tonnes CO<sub>2</sub>eq/M€ de CA
- Critère social :
  - o Le pourcentage d'entreprises faisant l'objet de controverses de sévérité haute ou critique relatives aux ressources humaines
- Critère droits humains :
  - o Le pourcentage d'entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies
- Critère de Gouvernance :
  - o Le pourcentage d'administrateurs indépendants

Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gestionnaires s'assurent du maintien d'une notation ESG externe supérieure à celle d'un univers composé des valeurs de nos partenaires de notations extra-financière Moody's ESG solutions et MSCI, après élimination des 20% plus mauvaises valeurs.

La méthodologie de notation ESG de ce fonds utilise une approche de fournisseurs ESG externes multiples. L'univers ESG est composé des univers Moody's ESG Solutions et MSCI en appliquant un filtre à la fois géographique et sectoriel.

Ainsi, l'ensemble des émetteurs notés par Moody's ESG Solutions et MSCI appartenant à l'Europe géographique et aux secteurs suivants sont conservés :

**Moody's ESG Solutions :**

- Diversified banks
- Financial Services General
- Insurance
- Retail and Specialised Banks

**MSCI :**

- Asset Management & Custody Banks
- Banks
- Consumer Finance
- Diversified Financials
- Investment Banking & Brokerage
- Life & Health Insurance
- Multi-Line Insurance & Brokerage
- Property & Casualty Insurance

La notation ESG de chaque société est effectuée sur une échelle de notation absolue de 0 à 100 pour Moody's ESG Solutions (Overall Score), 100 étant la meilleure note. Elle est effectuée sur une échelle de notation absolue de 0 à 10 pour MSCI (Weighted Average Score), 10 étant la meilleure note.

La méthodologie utilisée pour calculer les scores ESG des émetteurs est la suivante :

1. Pour chaque fournisseur, les analystes-gestionnaires calculent la moyenne et les écarts-types de la distribution des scores ;
2. Pour chaque fournisseur, les scores sont transformés en une distribution normale standard ;
3. Les moyennes et les écarts types calculés sont agrégés entre les fournisseurs grâce à des moyennes simples. Ces paramètres sont utilisés pour re-normaliser les scores ;
4. Les scores normalisés sont remis à l'échelle et la distribution est décalée en utilisant la moyenne et l'écart type consolidés pour les fournisseurs externes. On obtient ainsi des scores normalisés pour chaque émetteur et pour chaque fournisseur de scores ;
5. Les scores normalisés ayant des distributions similaires, les analystes-gestionnaires génèrent des scores moyens pour chaque émetteur.

La méthodologie utilisée pour le calcul des notes ESG se trouve sur le Code de transparence publié sur le site Internet de la société de gestion.

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution
- Prévention et contrôle des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

#### **ART 29 : LOI ENERGIE CLIMAT (LEC)**

L'information concernant l'article 29 LEC sera disponible sur le site internet de Lazard Frères Gestion, [https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fonds\\_71.html](https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fonds_71.html)

#### **UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE**

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

#### **MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

#### **SWING PRICING**

Afin de ne pas pénaliser les porteurs demeurant dans l'OPC, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours de l'OPC, ce qui est susceptible de générer pour les porteurs entrant ou sortant de l'OPC des coûts, qui seraient sinon imputés aux porteurs présents dans l'OPC. Ainsi, si un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription/rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts ou actions de l'OPC dépasse un seuil prédéterminé par la Société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de l'OPC, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription/rachat nets. La VL de chaque catégorie de parts ou actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL de chaque catégorie de parts ou actions de l'OPC.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables à l'OPC.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions/rachats au sein de l'OPC, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser un pourcentage de la VL (voir prospectus). Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL de l'OPC peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

#### **INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%**

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur l'action distribuant sont soumis à abattement de 40%.

#### **REMUNERATIONS**

Les rémunérations fixes et variables, versées au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 par la société de gestion à son personnel, au prorata de l'investissement consenti dans l'activité de la gestion des OPCVM, en excluant la gestion des FIA et la gestion sous mandats, peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques et des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.



La politique de rémunération est réexaminée chaque année.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

**Population au 31/12/2022 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique  
(donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)**

<b>Effectif au 31-12-2022 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg</b>	<b>Rémunérations fixes annuelles 2022 en €</b>	<b>Rémunération variable au titre de 2022 (cash payé en 2023 et différé attribué en 2023) en €</b>
205	20 102 615	29 964 115

**"Personnel identifié"**

<b>Catégorie</b>	<b>Nombre de salariés</b>	<b>Rémunérations fixes et variables agrégées 2022 (salaires annuels et bonus cash et différés)</b>
Senior Management	3	5 848 796
Autres	61	28 469 324
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>34 318 120</b>

**NB : les montants sont des montants non chargés**

**AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS  
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

[www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr)

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

## LAZARD CREDIT FI SRI

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Lazard Frères Gestion SAS

25, rue de Courcelles  
75008 Paris

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

---

Aux porteurs de parts du FCP LAZARD CREDIT FI SRI,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LAZARD CREDIT FI SRI constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

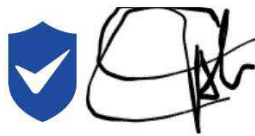
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 13 juillet 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

The image shows a blue shield-shaped logo with a white checkmark inside, positioned to the left of a handwritten signature in black ink. The signature appears to be 'O. Galienne'.

Olivier GALIENNE

## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

### BILAN AU 31/03/2023 en EUR

#### ACTIF

	31/03/2023	31/03/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>1 770 842 824,00</b>	<b>1 682 070 710,71</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>1 538 238 167,06</b>	<b>1 607 881 623,11</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 538 238 167,06	1 607 881 623,11
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>	<b>169 959 634,58</b>	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	169 959 634,58	
Titres de créances négociables	169 959 634,58	
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>62 645 022,35</b>	<b>62 941 616,72</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	62 645 022,35	62 941 616,72
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,01</b>	<b>11 247 470,88</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,01	11 247 470,88
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>695 969 190,72</b>	<b>541 689 045,12</b>
Opérations de change à terme de devises	686 845 893,62	526 852 801,31
Autres	9 123 297,10	14 836 243,81
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>13 791 841,02</b>	<b>37 685 608,54</b>
Liquidités	13 791 841,02	37 685 608,54
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 480 603 855,74</b>	<b>2 261 445 364,37</b>

## PASSIF

	31/03/2023	31/03/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	1 785 826 954,69	1 653 383 319,77
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	30 456,01	
Report à nouveau (a)	13 606,04	255,75
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-123 940 024,27	953 894,38
Résultat de l'exercice (a,b)	75 987 480,91	51 598 063,12
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>1 737 918 473,38</b>	<b>1 705 935 533,02</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		<b>9 240 463,67</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		9 240 463,67
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		9 240 463,67
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>741 326 047,09</b>	<b>546 269 075,92</b>
Opérations de change à terme de devises	689 725 300,51	534 879 715,64
Autres	51 600 746,58	11 389 360,28
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>1 359 335,27</b>	<b>291,76</b>
Concours bancaires courants	1 359 335,27	291,76
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 480 603 855,74</b>	<b>2 261 445 364,37</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



**HORS-BILAN AU 31/03/2023 en EUR**

	31/03/2023	31/03/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0622		110 735 000,00
FV CBOT UST 5 0622		185 524 907,97
LIFFE LG GILT 0622		71 729 483,46
EURO BOBL 0622		103 088 000,00
TU CBOT UST 2 0622		304 745 429,02
Options		
DJ EURO STOXX 50 06/2022 PUT 3400		22 127 288,40
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RESULTAT AU 31/03/2023 en EUR

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	337 186,29	770,33
Produits sur actions et valeurs assimilées		3 486,50
Produits sur obligations et valeurs assimilées	78 240 140,52	64 226 660,65
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	11 634,64	4 848,16
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>78 588 961,45</b>	<b>64 235 765,64</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	26 721,13	18 258,83
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	60 308,50	27 374,54
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>87 029,63</b>	<b>45 633,37</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>78 501 931,82</b>	<b>64 190 132,27</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	8 594 605,71	16 775 315,92
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>69 907 326,11</b>	<b>47 414 816,35</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	6 080 154,80	4 183 246,77
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>75 987 480,91</b>	<b>51 598 063,12</b>

## **I. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux :**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Les instruments de types « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion du FCP.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **Les instruments de types « titres de créance négociables » :**

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois :**

Les titres de créance négociables faisant l'objet de transactions significatives sont évalués au prix de marché.

En l'absence de transactions significatives, une évaluation de ces titres est faite par application d'une méthode actuarielle, utilisant un taux de référence éventuellement majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

<b>Taux de référence</b>	
<b>Tcn en Euro</b>	<b>Tcn en devises</b>
Euribor, Swaps OIS et Btf - 3 – 6 – 9 – 12 mois Btan - 18 mois, 2 – 3 – 4 – 5 ans	Taux officiels principaux des pays concernés.

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois :**

Les TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois font l'objet d'une évaluation linéaire. Toutefois, en cas de sensibilité particulière de certains de ces titres au marché, cette méthode ne serait pas appliquée.

○ **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

○ **Acquisitions / Cessions temporaires de titres :**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, EURIBOR 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les garanties reçues ou données sous forme d'espèces dans le cadre des opérations temporaires sur titres (prêts/emprunts de titres, collatéraux cash, pension livrées) sont inscrites à l'actif dans la rubrique « Liquidités ».

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

○ **Opérations à terme fermes et conditionnelles :**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

➤ **Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé**

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

➤ **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du FCP) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du FCP) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du FCP).

**Frais de gestion**

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) diminué des OPC gérés par Lazard Frères gestion SAS détenus selon la formule ci-après :

$$\frac{\text{Actif brut} - \text{OPC Lazard Frères gestion} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \times \text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}}$$

Ce montant est alors enregistré au compte de résultat du FCP versé intégralement à la société de gestion.

La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement et notamment :

- . de la gestion financière ;
  - . de la gestion administrative et comptable ;
  - . de la prestation du dépositaire ;
- des autres frais de fonctionnement :
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
  - . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

<b>Frais facturés à l'OPC</b>	<b>Assiette</b>	<b>Part</b>	<b>Taux Barème (TTC maximum)</b>
Frais de gestion financière	Actif net hors OPC gérés par Lazard Frères Gestion	RVC EUR	0,965%
		RVD EUR	0,965%
		PC EUR	0,665%
		PD EUR	0,665%
		PVC EUR	0,265%
		PVD EUR	0,265%
		PC H-USD	0,715%
		PC H-CHF	0,715%
		TC EUR	0,665%
		RC EUR	1,365%
		PD H-USD	0,715%
		RD H-USD	1,415%
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Appliqués à toutes les parts	0,035%
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	N.A	Appliqués à toutes les parts	Néant
Commissions de mouvement (de 0 à 100% perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliquées à toutes les parts	Néant
Commission de surperformance	Actif net	RVC EUR, RVD EUR, PVC EUR, PVD EUR	30% de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence +75 bps. Cette commission sera plafonnée à 2% sur l'actif de fin d'exercice.
		PC EUR, PD EUR, PC H-USD, PC H-CHF, TC EUR, RC EUR, PD H-USD, RD H-USD	Néant

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 617.

- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

### Swing Pricing

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative de l'OPC dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement depuis le 2 novembre 2016.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et de rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôt applicables à l'OPC.

Dès lors que le solde net des ordres nets de souscriptions et de rachat des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions et de rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en % de l'actif net de l'OPC.

Cette information est mise à la disposition des porteurs dans le prospectus de l'OPC, disponible au siège de la société de gestion, ainsi que sur son site internet [www.assetmanagement.hsbc.com/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr)

### **Modalités de calcul de la commission de surperformance**

La commission de surperformance est calculée, en comparant sur l'exercice, l'évolution de l'actif du FCP (Dividendes nets réinvestis et hors frais de gestion variables) à l'actif d'un Fonds de référence :

- dont la valeur de départ est celle de l'actif du FCP lors de la clôture du dernier exercice;
- et bénéficiant dès lors d'une performance journalière égale à celle de l'indicateur de référence dividendes nets réinvestis en euros, en dollar US ou en Franc suisse et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le FCP.

Si, à la clôture de l'exercice, l'actif du FCP (hors frais de gestion variables) est supérieur à l'actif du Fonds de référence, alors une commission de surperformance, égale à 30% TTC de l'écart de valorisation entre l'actif du FCP et le fonds de référence, est prélevée. Cette commission sera plafonnée à 2% sur l'actif de fin d'exercice.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise de provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue à l'issue de la période de référence que si, sur la période de référence, la performance du FCP est supérieure à la performance du fonds de référence.

Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du FCP.

Les rachats survenus durant la période d'existence du FCP donneront droit au versement anticipé de leur quotepart de la partie variable. En cas de rachat, la provision de surperformance sera ajustée au prorata des montants rachetés et la reprise de provision sera acquise à la société de gestion.

La première commission de surperformance calculée suivant les modalités en application depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020 ne pourra être prélevée qu'à compter de l'exercice clôturant le 31 mars 2021.

Seules les contributions dues pour la gestion de l'OPC en application du d) du 4<sup>o</sup> du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier et les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances sont hors champ des blocs de frais évoqués dans le tableau ci-dessus.

Les opérations de pensions livrées sont réalisées aux conditions de marché.

A l'exception des frais d'intermédiation, des frais de gestion comptable et des frais de dépositaire, l'ensemble des frais évoqués ci-dessus est perçu dans le cadre de la société en participation, qui depuis 1995 assure entre Lazard Frères Banque et Lazard Frères Gestion SAS la mise en commun de leurs moyens tendant à la gestion financière, à la gestion administrative et à l'exécution des mouvements sur les valeurs en portefeuille.

Tous les revenus résultant des techniques de gestion efficace du portefeuille, nets de coûts opérationnels directs et indirects sont restitués à l'OPC. Tous les coûts et frais relatifs à ces techniques de gestion sont pris en charge par L'OPC.

Pour plus d'informations, les investisseurs pourront se reporter au rapport annuel.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part LAZARD CREDIT FI SRI PC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part LAZARD CREDIT FI SRI PC H-CHF	Capitalisation	Capitalisation
Part LAZARD CREDIT FI SRI PC H-USD	Capitalisation	Capitalisation
Part LAZARD CREDIT FI SRI PD EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part LAZARD CREDIT FI SRI PD H-USD	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part LAZARD CREDIT FI SRI PVC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part LAZARD CREDIT FI SRI PVD EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part LAZARD CREDIT FI SRI RC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part LAZARD CREDIT FI SRI RD H-USD	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part LAZARD CREDIT FI SRI RVC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part LAZARD CREDIT FI SRI RVD EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part LAZARD CREDIT FI SRI TC EUR	Capitalisation	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/03/2023 en EUR

	31/03/2023	31/03/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>I 705 935 533,02</b>	<b>I 418 995 249,47</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	599 945 665,36	573 550 699,35
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-377 664 020,22	-250 397 656,42
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 159 853,00	28 370 113,94
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-146 363 688,11	-9 627 062,42
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	80 815 920,67	21 731 557,38
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-89 741 121,80	-42 215 998,36
Frais de transactions	-257 858,31	-97 015,53
Différences de change	19 102 194,40	25 345 010,45
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-112 985 863,95	-110 779 750,31
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-155 747 932,09</i>	<i>-42 762 068,14</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>42 762 068,14</i>	<i>-68 017 682,17</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-8 074 074,88	8 074 074,88
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		<i>8 074 074,88</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-8 074 074,88</i>	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-7 861 391,91	-4 428 505,76
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	69 907 326,11	47 414 816,35
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>I 737 918 473,38</b>	<b>I 705 935 533,02</b>



### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 397 540 050,38	80,41
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	47 074 615,00	2,71
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	93 623 501,68	5,39
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>1 538 238 167,06</b>	<b>88,51</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	169 959 634,58	9,78
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>169 959 634,58</b>	<b>9,78</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>		

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	1 397 540 050,38	80,41			140 698 116,68	8,10		
Titres de créances	169 959 634,58	9,78						
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							13 791 841,02	0,79
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 359 335,27	0,08
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					83 308 726,29	4,79	152 637 288,94	8,78	1 302 292 151,83	74,93
Titres de créances	169 959 634,58	9,78								
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	13 791 841,02	0,79								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 359 335,27	0,08								
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 SEK		Devise 2 NLG		Devise 3 USD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	11 811 567,07	0,68	10 639 595,14	0,61	244 235 478,32	14,05	134 414 100,62	7,73
Titres de créances								
OPC					622 113,30	0,04		
Opérations temporaires sur titres								
Créances					148 589 820,00	8,55	14 459 719,82	0,83
Comptes financiers	825 811,52	0,05					2 339 220,06	0,13
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes					386 325 184,46	22,23	144 910 466,30	8,34
Comptes financiers					1 359 335,27	0,08		
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/03/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Achat à terme de devise	159 211 793,95
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	527 634 099,67
	Ventes à règlement différé	3 233 355,42
	Souscriptions à recevoir	1 655 551,23
	Coupons et dividendes en espèces	604 390,45
	Collatéraux	3 630 000,00
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>695 969 190,72</b>
<b>DETTES</b>		
	Vente à terme de devise	528 810 665,72
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	160 914 634,79
	Achats à règlement différé	49 844 573,31
	Rachats à payer	123 020,51
	Frais de gestion fixe	914 556,68
	Frais de gestion variable	718 596,08
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>741 326 047,09</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-45 356 856,37</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PC EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	221 482,735	290 370 827,45
Parts rachetées durant l'exercice	-77 390,672	-101 778 452,36
Solde net des souscriptions/rachats	144 092,063	188 592 375,09
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	400 097,194	
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PC H-CHF</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	174,206	201 330,94
Parts rachetées durant l'exercice	-1 520,000	-1 703 699,40
Solde net des souscriptions/rachats	-1 345,794	-1 502 368,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 289,106	
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PC H-USD</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 700,663	2 430 779,53
Parts rachetées durant l'exercice	-2 992,369	-4 024 901,24
Solde net des souscriptions/rachats	-1 291,706	-1 594 121,71
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 793,599	
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PD EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	4 866,940	4 612 846,72
Parts rachetées durant l'exercice	-5 971,073	-5 241 283,92
Solde net des souscriptions/rachats	-1 104,133	-628 437,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	88 397,012	
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PD H-USD</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1,000	917,68
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	917,68
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PVC EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	10 063,701	157 089 404,36
Parts rachetées durant l'exercice	-11 352,528	-176 125 464,06
Solde net des souscriptions/rachats	-1 288,827	-19 036 059,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	51 799,924	
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PVD EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	163 743,642	15 860 180,77
Parts rachetées durant l'exercice	-29 710,971	-2 920 082,22
Solde net des souscriptions/rachats	134 032,671	12 940 098,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 613 688,789	
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI RC EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	922,351	161 525,32
Parts rachetées durant l'exercice	-20,083	-3 533,78
Solde net des souscriptions/rachats	902,268	157 991,54
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	903,268	

	En parts	En montant
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI RD H-USD</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1,000	183,54
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	183,54
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI RVC EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	224 319,073	75 583 424,96
Parts rachetées durant l'exercice	-174 129,736	-58 461 815,68
Solde net des souscriptions/rachats	50 189,337	17 121 609,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	511 539,214	
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI RVD EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	45 882,463	8 542 268,59
Parts rachetées durant l'exercice	-47 041,087	-8 355 615,71
Solde net des souscriptions/rachats	-1 158,624	186 652,88
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 385,051	
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI TC EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	212 285,706	45 091 975,50
Parts rachetées durant l'exercice	-92 250,695	-19 049 171,85
Solde net des souscriptions/rachats	120 035,011	26 042 803,65
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	328 392,960	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PC EUR</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PC H-CHF</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PC H-USD</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PD EUR</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PD H-USD</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PVC EUR</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PVD EUR</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI RC EUR</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI RD H-USD</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI RVC EUR</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

	En montant
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI RVD EUR</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI TC EUR</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/03/2023
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PC EUR</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	2 542 181,66 0,66
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PC H-CHF</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	11 879,31 0,71
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PC H-USD</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	34 641,58 0,71
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PD EUR</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	576 096,58 0,66

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»



	31/03/2023
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PD H-USD</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	6,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PVC EUR</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 338 140,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,28
Frais de gestion variables provisionnés	-84,97
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	548 301,34
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,07
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PVD EUR</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	411 060,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,28
Frais de gestion variables provisionnés	-21,07
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	13 349,78
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI RC EUR</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	506,28
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

	31/03/2023
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI RD H-USD</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3,01
Pourcentage de frais de gestion fixes (*)	1,70
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI RVC EUR</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 523 789,42
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,94
Frais de gestion variables provisionnés	2,35
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	155 510,79
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI RVD EUR</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	37 388,85
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,94
Frais de gestion variables provisionnés	103,69
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	1 434,17
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI TC EUR</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	400 315,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,66
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

(\*) Dépassement du taux maximum de frais de gestion pour la part RD H-USD du au faible niveau de l'actif net sur cette part.

### **3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES**

#### **3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant.

#### **3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :**

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			62 645 022,35
	FR0013072733	LAZARD CAPI PVC H-USD	622 113,30
	FR0010952788	LAZARD CAPITAL FI PVC EUR	4 990 386,05
	FR0011291657	LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	57 032 523,00
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>62 645 022,35</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	13 606,04	255,75
Résultat	75 987 480,91	51 598 063,12
Résultat avant acompte(s)		
<b>Total</b>	<b>76 001 086,95</b>	<b>51 598 318,87</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PC EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	21 000 481,20	12 013 975,90
<b>Total</b>	<b>21 000 481,20</b>	<b>12 013 975,90</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PC H-CHF</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	57 908,30	98 960,76
<b>Total</b>	<b>57 908,30</b>	<b>98 960,76</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PC H-USD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	150 738,95	173 584,73
<b>Total</b>	<b>150 738,95</b>	<b>173 584,73</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PD EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	3 367 926,16	3 153 125,34
Report à nouveau de l'exercice	397,58	534,88
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>3 368 323,74</b>	<b>3 153 660,22</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	88 397,012	89 501,145
Distribution unitaire	38,10	35,23
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>		

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PD H-USD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	8,71	
Report à nouveau de l'exercice	26,10	
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>34,81</b>	
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	1,000	
Distribution unitaire	8,71	
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>		

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PVC EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	35 295 223,45	25 680 535,19
<b>Total</b>	<b>35 295 223,45</b>	<b>25 680 535,19</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PVD EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	6 938 861,79	4 616 527,09
Report à nouveau de l'exercice	14 283,22	11 977,74
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>6 953 145,01</b>	<b>4 628 504,83</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	1 613 688,789	1 479 656,118
Distribution unitaire	4,30	3,12
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>		

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI RC EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	5 429,43	1,88
<b>Total</b>	<b>5 429,43</b>	<b>1,88</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI RD H-USD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	1,33	
Report à nouveau de l'exercice	3,96	
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>5,29</b>	
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	1,000	
Distribution unitaire	1,33	
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>		

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI RVC EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	6 302 041,62	4 208 236,76
<b>Total</b>	<b>6 302 041,62</b>	<b>4 208 236,76</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI RVD EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	57 437,60	46 668,57
Report à nouveau de l'exercice	56,22	16,53
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>57 493,82</b>	<b>46 685,10</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	8 385,051	9 543,675
Distribution unitaire	6,85	4,89
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>		

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI TC EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 810 261,33	1 594 173,50
<b>Total</b>	<b>2 810 261,33</b>	<b>1 594 173,50</b>



**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	30 456,01	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-123 940 024,27	953 894,38
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-123 909 568,26</b>	<b>953 894,38</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PC EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-35 365 039,23	34 161,35
<b>Total</b>	<b>-35 365 039,23</b>	<b>34 161,35</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PC H-CHF</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-42 956,17	275 530,24
<b>Total</b>	<b>-42 956,17</b>	<b>275 530,24</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PC H USD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-101 806,36	512 083,97
<b>Total</b>	<b>-101 806,36</b>	<b>512 083,97</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PD EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		11 999,24
Capitalisation	-5 598 773,51	
<b>Total</b>	<b>-5 598 773,51</b>	<b>11 999,24</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PD H-USD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-24,83	
<b>Total</b>	<b>-24,83</b>	

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PVC EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-55 421 504,83	83 670,55
<b>Total</b>	<b>-55 421 504,83</b>	<b>83 670,55</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PVD EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		16 913,87
Capitalisation	-10 782 929,03	
<b>Total</b>	<b>-10 782 929,03</b>	<b>16 913,87</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI RC EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-11 002,21	1,05
<b>Total</b>	<b>-11 002,21</b>	<b>1,05</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI RD H-USD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-4,77	
<b>Total</b>	<b>-4,77</b>	

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI RVC EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-11 746 248,69	14 821,52
<b>Total</b>	<b>-11 746 248,69</b>	<b>14 821,52</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI RVD EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		180,29
Capitalisation	-106 767,93	
<b>Total</b>	<b>-106 767,93</b>	<b>180,29</b>

	31/03/2023	31/03/2022
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI TC EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-4 732 510,70	4 532,30
<b>Total</b>	<b>-4 732 510,70</b>	<b>4 532,30</b>

### 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>791 388 088,71</b>	<b>912 738 428,69</b>	<b>1 418 995 249,47</b>	<b>1 705 935 533,02</b>	<b>1 737 918 473,38</b>
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PC EUR en EUR</b>					
Actif net	97 293 173,26	108 630 696,92	226 238 380,68	352 744 224,76	495 650 003,49
Nombre de titres	82 216,090	96 957,566	162 316,934	256 005,131	400 097,194
Valeur liquidative unitaire	1 183,38	1 120,39	1 393,80	1 377,87	1 238,82
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-40,44	7,32	51,80	0,13	-88,39
Capitalisation unitaire sur résultat	43,13	39,75	42,88	46,92	52,48
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PC H-CHF en CHF</b>					
Actif net en CHF	186 027,75	1 244 774,56	4 242 798,32	3 150 800,87	1 374 286,94
Nombre de titres	179,000	1 271,842	3 495,442	2 634,900	1 289,106
Valeur liquidative unitaire en CHF	1 039,26	978,71	1 213,80	1 195,79	1 066,07
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	25,95	76,38	-6,02	104,56	-33,32
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	32,74	31,27	34,22	37,55	44,92
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PC H-USD en USD</b>					
Actif net en USD	2 992 923,47	1 220 555,67	5 711 145,00	6 061 104,07	3 806 573,30
Nombre de titres	2 460,090	1 030,090	3 837,454	4 085,305	2 793,599
Valeur liquidative unitaire en USD	1 216,59	1 184,90	1 488,26	1 483,63	1 362,60
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	83,94	54,45	-14,85	125,34	-36,44
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	37,28	36,65	38,63	42,49	53,95

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PD EUR en EUR</b>					
Actif net	49 983 520,86	38 055 424,02	91 112 754,50	91 742 483,60	78 518 096,37
Nombre de titres	51 412,599	42 855,547	85 198,598	89 501,145	88 397,012
Valeur liquidative unitaire	972,20	887,99	1 069,41	1 025,04	888,24
+/- values nettes unitaire non distribuées				0,13	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-33,26	5,85	39,78		-63,33
Distribution unitaire sur résultat	35,48	31,73	33,14	35,23	38,10
Crédit d'impôt unitaire					
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PD H-USD en USD</b>					
Actif net en USD					917,94
Nombre de titres					1,000
Valeur liquidative unitaire en USD					917,94
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR					-24,83
Distribution unitaire sur résultat en EUR					8,71
Crédit d'impôt unitaire en EUR					
Report à nouveau unitaire sur résultat en EUR					26,10
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PVC EUR en EUR</b>					
Actif net	470 041 174,27	548 580 184,05	781 019 644,93	880 681 515,04	775 678 635,43
Nombre de titres	32 074,177	39 546,855	46 323,103	53 088,751	51 799,924
Valeur liquidative unitaire	14 654,81	13 871,65	16 860,26	16 588,85	14 974,51
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-500,29	89,75	628,94	1,57	-1 069,91
Capitalisation unitaire sur résultat	587,51	481,50	169,64	483,72	681,37

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI PVD EUR en EUR</b>					
Actif net	70 077 236,08	105 192 087,15	139 891 743,05	158 223 482,54	150 984 723,22
Nombre de titres	683 533,854	1 128 756,610	1 273 000,872	1 479 656,118	1 613 688,789
Valeur liquidative unitaire	102,52	93,19	109,89	106,93	93,56
+/- values nettes unitaire non distribuées				0,01	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,52	0,60	4,10		-6,68
Distribution unitaire sur résultat	4,14	3,20	1,23	3,12	4,30
Crédit d'impôt unitaire					
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI RC EUR en EUR</b>					
Actif net				191,19	154 140,02
Nombre de titres				1,000	903,268
Valeur liquidative unitaire				191,19	170,64
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				1,05	-12,18
Capitalisation unitaire sur résultat				1,88	6,01
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI RD H-USD en USD</b>					
Actif net en USD					181,50
Nombre de titres					1,000
Valeur liquidative unitaire en USD					181,50
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR					-4,77
Distribution unitaire sur résultat en EUR					1,33
Crédit d'impôt unitaire en EUR Report à nouveau unitaire sur résultat en EUR					3,96

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI RVC EUR en EUR</b>					
Actif net	66 971 421,51	63 282 294,68	127 625 954,11	165 266 172,28	164 222 818,66
Nombre de titres	205 733,975	207 483,474	348 870,058	461 349,877	511 539,214
Valeur liquidative unitaire	325,52	304,99	365,82	358,22	321,03
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-11,13	1,99	13,75	0,03	-22,96
Capitalisation unitaire sur résultat	10,95	8,33	1,49	9,12	12,31
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI RVD EUR en EUR</b>					
Actif net	195,22	627 968,60	649 483,83	1 945 794,93	1 493 347,02
Nombre de titres	1,000	3 571,131	3 112,540	9 543,675	8 385,051
Valeur liquidative unitaire	195,22	175,84	208,66	203,88	178,09
+/- values nettes unitaire non distribuées				0,01	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-6,66	1,19	7,82		-12,73
Distribution unitaire sur résultat	6,54	2,99	0,40	4,89	6,85
Crédit d'impôt unitaire					
<b>Part LAZARD CREDIT FI SRI TC EUR en EUR</b>					
Actif net	34 189 540,94	46 084 905,74	43 762 335,47	46 806 965,24	66 327 345,08
Nombre de titres	177 190,083	252 277,534	192 578,950	208 357,949	328 392,960
Valeur liquidative unitaire	192,95	182,67	227,24	224,64	201,97
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-6,59	1,19	8,44	0,02	-14,41
Capitalisation unitaire sur résultat	7,03	6,48	6,99	7,65	8,55

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
CMZB FRANCFORT 4.0% 05-12-30	EUR	20 000 000	19 103 013,70	1,10
CMZB FRANCFORT 6.125% PERP	EUR	12 200 000	11 253 657,70	0,65
CMZB FRANCFORT 6.5% 06-12-32	EUR	12 500 000	12 681 959,76	0,73
CMZB FRANCFORT 8.625% 28-02-33	GBP	5 000 000	5 756 845,06	0,33
DEUT P CMS10R+0.025% 31-12-99	EUR	11 446 000	7 710 290,77	0,44
DEUTSCHE BANK 4.296% 05/28	USD	32 300 000	29 800 561,62	1,72
DEUTSCHE BANK AG 7.5% PERP	USD	8 000 000	6 429 030,58	0,37
DEUTSCHE BANK AG ZCP 28-10-26	DEM	5 000 000	2 068 575,92	0,12
DEUTSCHE BK 4.0% 24-06-32 EMTN	EUR	27 200 000	24 850 477,04	1,43
DEUTSCHE BK 4.625% PERP	EUR	5 000 000	3 602 627,40	0,21
DEUTSCHE BK 5.625% 19-05-31	EUR	25 300 000	25 351 360,73	1,46
DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG 4.6% 22-02-27	EUR	15 100 000	12 060 251,06	0,69
DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG 7.625% 08-12-25	GBP	15 000 000	17 571 471,16	1,01
IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK AG EUSA5+3.617% 31-01-28	EUR	25 000 000	21 568 369,18	1,24
LBBW 4.0% PERP EMTN	EUR	10 000 000	8 042 795,21	0,46
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>207 851 286,89</b>	<b>11,96</b>
<b>AUTRICHE</b>				
ERSTE GR BK 4.25% PERP	EUR	9 000 000	6 917 045,93	0,39
RAIFFEISEN BANK INTL AG 2.875% 18-06-32	EUR	40 600 000	32 705 227,11	1,89
RAIFFEISEN BANK INTL AG 7.375% 20-12-32	EUR	27 000 000	26 837 885,34	1,54
RAIFFEISEN BANK INTL AG EUSA5+5.954% PERP	EUR	19 000 000	16 497 838,85	0,95
VILKSBANK WIEN AG 7.75% PERP	EUR	11 800 000	10 372 323,19	0,60
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>93 330 320,42</b>	<b>5,37</b>
<b>BELGIQUE</b>				
FORTIS BK TV07-191272 CV	EUR	59 500 000	47 074 615,00	2,71
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>47 074 615,00</b>	<b>2,71</b>
<b>BERMUDES</b>				
LANCASHIRE 5.625% 18-09-41	USD	15 000 000	11 385 199,50	0,66
<b>TOTAL BERMUDES</b>			<b>11 385 199,50</b>	<b>0,66</b>
<b>CHYPRE</b>				
BANK OF CYPRUS 2.5% 24-06-27	EUR	28 663 000	24 711 004,46	1,42
<b>TOTAL CHYPRE</b>			<b>24 711 004,46</b>	<b>1,42</b>
<b>DANEMARK</b>				
DANSKE BANK AS 6.125% HYB FIX/VAR PERP	USD	12 600 000	11 041 318,51	0,63
JYSKE BANK DNK STIB3R+5.0% PERP	SEK	27 000 000	2 434 680,68	0,14
TRYGBALTICA FORSIKRING AS STIB3R+1.15% 12-05-51	SEK	43 000 000	3 693 895,08	0,21
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>17 169 894,27</b>	<b>0,98</b>
<b>ESPAGNE</b>				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 4.625% 07-04-30	EUR	16 300 000	15 752 969,77	0,91
ABANCA CORPORACION BANCARIA 6.0% PERP	EUR	8 200 000	6 833 743,33	0,39
ABANCA CORPORACION BANCARIA 6.125% 18-01-29	EUR	25 400 000	25 006 005,99	1,44
BANC DE 5.625% 06-05-26 EMTN	EUR	12 500 000	12 421 481,16	0,72
BANCO DE BADELL 2.5% 15-04-31	EUR	18 200 000	15 614 354,67	0,90
BANCO DE BADELL 5.0% PERP	EUR	8 600 000	6 146 074,07	0,35
BANCO DE BADELL 5.25% 07-02-29	EUR	9 000 000	8 642 833,15	0,49



### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANCO DE BADELL 6.0% 16-08-33	EUR	35 100 000	31 768 870,56	1,83
BANCO DE CREDITO SOCIAL 5.25% 27-11-31	EUR	4 500 000	3 564 724,32	0,21
BANCO DE CREDITO SOCIAL 8.0% 22-09-26	EUR	10 400 000	10 995 821,70	0,63
BANCO SANTANDER SA EUAR10+0.05% PERP	EUR	10 000 000	7 618 276,67	0,44
BBVA 6.0% PERP	EUR	25 000 000	23 758 706,52	1,37
CAIXABANK 3.625% PERP	EUR	5 600 000	3 697 532,24	0,22
CAIXABANK 5.25% PERP	EUR	24 000 000	20 537 326,96	1,18
CAIXABANK 6.25% 23-02-33 EMTN	EUR	11 400 000	11 712 979,19	0,67
IBERCAJA 2.75% 23-07-30	EUR	22 200 000	19 033 998,70	1,09
UNICAJA BAN 2.875% 13-11-29	EUR	26 600 000	22 831 975,18	1,32
UNICAJA BAN 3.125% 19-07-32	EUR	28 000 000	22 292 750,41	1,28
UNICAJA BAN 4.875% PERP	EUR	8 000 000	5 508 617,75	0,32
UNICAJA BAN 7.25% 15-11-27	EUR	40 400 000	41 983 002,05	2,41
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>315 722 044,39</b>	<b>18,17</b>
<b>ESTONIE</b>				
AKTSIASELTS LUMINOR BANK 5.0% 29-08-24	EUR	5 100 000	5 223 154,87	0,30
<b>TOTAL ESTONIE</b>			<b>5 223 154,87</b>	<b>0,30</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
DEUT POST CMS10R+0.125% PERP	EUR	4 611 000	3 138 261,59	0,19
DEUTSCHE BK NEW YORK 4.875% 01-12-32	USD	6 000 000	4 585 289,24	0,26
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>7 723 550,83</b>	<b>0,45</b>
<b>FRANCE</b>				
PROMONTORIA MMB SASU 5.25% 15-10-41	EUR	10 000 000	8 348 308,90	0,48
SCOR 3.25% 05-06-47	EUR	3 500 000	3 217 425,58	0,19
SG 6.75% PERP	USD	19 000 000	14 672 907,17	0,84
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>26 238 641,65</b>	<b>1,51</b>
<b>GRECE</b>				
ALPHA BANK 4.25% 13-02-30 EMTN	EUR	19 908 000	15 956 698,34	0,92
ALPHA BANK 5.5% 11-06-31	EUR	15 000 000	12 710 676,37	0,73
EFG EUROBANK 10.0% 06-12-32	EUR	10 300 000	10 635 550,72	0,61
EFG EUROBANK 7.0% 26-01-29	EUR	20 000 000	19 771 121,92	1,14
NATL BANK OF GREECE 8.25% 18-07-29	EUR	23 200 000	23 677 273,26	1,37
NATL BANK OF GREECE 8.75% 02-06-27	GBP	10 000 000	11 458 942,85	0,66
PIRAEUS BANK 3.875% 03-11-27	EUR	11 500 000	9 972 477,84	0,57
PIRAEUS FINANCIAL 5.5% 19-02-30	EUR	20 000 000	16 876 802,74	0,97
PIRAEUS FINANCIAL 9.75% 26-06-29	EUR	21 000 000	21 428 269,11	1,23
<b>TOTAL GRECE</b>			<b>142 487 813,15</b>	<b>8,20</b>
<b>HONG-KONG</b>				
HONGKONG SHANGHAI BANKING CORP LTD THE L3RUSD PERP	USD	14 100 000	9 634 803,80	0,55
<b>TOTAL HONG-KONG</b>			<b>9 634 803,80</b>	<b>0,55</b>
<b>HONGRIE</b>				
OTP BANK 7.35% 04-03-26 EMTN	EUR	11 600 000	11 737 464,75	0,67
OTP BANK 8.75% 15-05-33 EMTN	USD	17 000 000	15 212 527,30	0,88
OTP BANK PLC 2.875% 15-07-29	EUR	22 944 000	21 707 909,29	1,25
RAIFFEISEN BANK RT BUDAPEST 8.75% 22-11-25	EUR	10 000 000	10 460 385,62	0,60
<b>TOTAL HONGRIE</b>			<b>59 118 286,96</b>	<b>3,40</b>
<b>IRLANDE</b>				
AIB GROUP 2.875% 30-05-31 EMTN	EUR	20 000 000	18 658 280,82	1,07
AIB GROUP 5.25% PERP	EUR	5 200 000	4 858 432,00	0,28

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANK OF CYPRUS 6.625% 23-10-31	EUR	23 840 000	21 278 645,10	1,22
BK IRELAND 6.75% 01-03-33 EMTN	EUR	7 100 000	7 287 904,99	0,42
BK IRELAND 7.594% 06-12-32	GBP	10 800 000	12 527 772,87	0,72
GRENKE FINANCE 3.95% 09-07-25	EUR	15 000 000	14 566 214,38	0,84
PERMANENT TSB GROUP 13.25% PERP	EUR	6 500 000	7 028 916,43	0,41
PERMANENT TSB GROUP 7.875% PERP	EUR	4 000 000	3 567 721,55	0,21
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>89 773 888,14</b>	<b>5,17</b>
<b>ISLANDE</b>				
ARION BANK NIB03R+3.65% 09-07-29	NOK	30 000 000	2 746 848,80	0,16
ISLANDSBANKI HF STIB3R+4.75% PERP	SEK	74 000 000	5 682 991,31	0,32
<b>TOTAL ISLANDE</b>			<b>8 429 840,11</b>	<b>0,48</b>
<b>ITALIE</b>				
ASSICURAZIONI GENERALI 4.596% PERP	EUR	23 296 000	23 083 610,05	1,33
FONDIARIA SAI 5.75% 31-12-99	EUR	15 000 000	15 399 523,97	0,89
INTE 6.184% 20-02-34 EMTN	EUR	8 400 000	8 335 448,19	0,48
SACE SPA 3.875% PERP	EUR	10 000 000	9 221 717,12	0,53
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE 5.875% PERP	EUR	18 300 000	16 766 773,21	0,96
UNICREDIT 5.459% 30-06-35	USD	17 100 000	13 153 976,58	0,76
UNICREDIT 7.296% 02-04-34 EMTN	USD	18 000 000	15 348 176,17	0,88
UNICREDIT SPA 5.861% 19-06-32	USD	18 000 000	14 980 443,19	0,86
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>116 289 668,48</b>	<b>6,69</b>
<b>JERSEY</b>				
HSBC CAPIT TF/TV PERP PF *EUR	USD	6 000 000	6 812 484,70	0,39
<b>TOTAL JERSEY</b>			<b>6 812 484,70</b>	<b>0,39</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
BANQUE INTLE A LUXEMBOURG 5.25% PERP	EUR	17 000 000	14 540 893,33	0,83
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>14 540 893,33</b>	<b>0,83</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
AEGON 0.496% PERP	NLG	2 940 000	868 676,86	0,05
AEGON 0 07/29/49	USD	16 349 000	12 237 709,00	0,70
AEGON 1.425% PERP	NLG	21 730 000	7 782 455,83	0,45
AEGON 1.506% PERP	NLG	5 150 000	1 988 462,45	0,11
ASR NEDERLAND NV 7.0% 07-12-43	EUR	18 000 000	19 195 503,29	1,11
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>42 072 807,43</b>	<b>2,42</b>
<b>POLOGNE</b>				
PKO BANK POLSKI 5.625% 01-02-26	EUR	6 900 000	6 877 263,08	0,40
<b>TOTAL POLOGNE</b>			<b>6 877 263,08</b>	<b>0,40</b>
<b>PORTUGAL</b>				
BCP 3.871% 27-03-30 EMTN	EUR	32 400 000	24 786 846,30	1,43
BCP 4.0% 17-05-32	EUR	35 500 000	26 567 052,33	1,53
BCP 8.75% 05-03-33 EMTN	EUR	13 100 000	11 493 509,42	0,66
BCP 9.25% PERP	EUR	8 400 000	7 141 926,81	0,41
BESVIDA COMPANHIA DE SEGUROS SA E3R+3.5% PERP	EUR	794 400	659 535,95	0,04
FIDELIDADE COMPANHIA DE SEGUROS 4.25% 04-09-31	EUR	13 000 000	11 680 239,11	0,67
NOVO BAN 3.5% 23-07-24	EUR	4 300 000	4 319 767,34	0,25
NOVO BAN 8.5% 06-07-28	EUR	21 000 000	21 392 121,78	1,23
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>108 040 999,04</b>	<b>6,22</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ROYAUME-UNI</b>				
CHESNARA 4.75% 04-08-32	GBP	10 000 000	8 368 689,12	0,48
CO-OPERATIVE BNK FINANCE	GBP	3 900 000	4 619 896,44	0,27
COVENTRY BLDG 6.875% PERP	GBP	8 000 000	8 084 861,28	0,46
DRESDR FIN 8.151% 30/06/31*USD	USD	24 500 000	23 611 694,12	1,36
ESURE GROUP 6.0% PERP	GBP	4 000 000	3 179 287,28	0,19
ESURE GROUP 6.75% 19-12-24	GBP	7 149 000	7 933 108,65	0,46
HSBC BANK 5.844% PERP EMTN	GBP	2 497 000	2 974 849,81	0,17
INVESTEC 9.125% 06-03-33 EMTN	GBP	6 500 000	7 498 339,87	0,43
PRUD 5.56% 20-07-55 EMTN	GBP	15 309 000	15 507 104,87	0,89
PRUDENTIAL 5.625% 20-10-51	GBP	6 590 000	7 052 188,51	0,41
PRUDENTIAL 6.5% 20-10-48 EMTN	USD	29 747 000	27 959 116,48	1,61
QUILTER 8.625% 18-04-33 EMTN	GBP	10 000 000	11 667 955,41	0,67
STANDARD LIFE 4.25% 30-06-28	USD	32 940 000	27 370 240,36	1,57
THE COOPERATIVE BANK FINANCE 1929 6.0% 06-04-27	GBP	4 900 000	5 397 362,72	0,31
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>161 224 694,92</b>	<b>9,28</b>
<b>SLOVENIE</b>				
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 10.75% 28-11-32	EUR	15 000 000	16 505 011,64	0,95
<b>TOTAL SLOVENIE</b>			<b>16 505 011,64</b>	<b>0,95</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>1 538 238 167,06</b>	<b>88,51</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>1 538 238 167,06</b>	<b>88,51</b>
<b>Titres de créances</b>				
<b>Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
BFCM BANQ FEDE CRE ZCP 03-04-23	EUR	85 000 000	84 979 817,29	4,89
BQ POSTALE ZCP 03-04-23	EUR	85 000 000	84 979 817,29	4,89
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>169 959 634,58</b>	<b>9,78</b>
<b>TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>169 959 634,58</b>	<b>9,78</b>
<b>TOTAL Titres de créances</b>			<b>169 959 634,58</b>	<b>9,78</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
LAZARD CAPI PVC H-USD	USD	500	622 113,30	0,03
LAZARD CAPITAL FI PVC EUR	EUR	2 845	4 990 386,05	0,29
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	EUR	28 692	57 032 523,00	3,28
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>62 645 022,35</b>	<b>3,60</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>62 645 022,35</b>	<b>3,60</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>62 645 022,35</b>	<b>3,60</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	0,01	0,01	
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>0,01</b>	

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			695 969 190,72	40,05
Dettes			-741 326 047,09	-42,66
Comptes financiers			12 432 505,75	0,72
Actif net			1 737 918 473,38	100,00

Part LAZARD CREDIT FI SRI PVD EUR	EUR	1 613 688,789	93,56
Part LAZARD CREDIT FI SRI PD EUR	EUR	88 397,012	888,24
Part LAZARD CREDIT FI SRI RVD EUR	EUR	8 385,051	178,09
Part LAZARD CREDIT FI SRI PC EUR	EUR	400 097,194	1 238,82
Part LAZARD CREDIT FI SRI TC EUR	EUR	328 392,960	201,97
Part LAZARD CREDIT FI SRI RVC EUR	EUR	511 539,214	321,03
Part LAZARD CREDIT FI SRI PVC EUR	EUR	51 799,924	14 974,51
Part LAZARD CREDIT FI SRI PC H-CHF	CHF	1 289,106	1 066,07
Part LAZARD CREDIT FI SRI RC EUR	EUR	903,268	170,64
Part LAZARD CREDIT FI SRI PD H-USD	USD	1,000	917,94
Part LAZARD CREDIT FI SRI RD H-USD	USD	1,000	181,50
Part LAZARD CREDIT FI SRI PC H-USD	USD	2 793,599	1 362,60

## COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part LAZARD CREDIT FI SRI PD EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	2 851 687,61	EUR	32,26	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	516 238,55	EUR	5,84	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>TOTAL</b>	<b>3 367 926,16</b>	<b>EUR</b>	<b>38,10</b>	<b>EUR</b>

Décomposition du coupon : Part LAZARD CREDIT FI SRI PD H-USD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	8,71	EUR	8,71	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>TOTAL</b>	<b>8,71</b>	<b>EUR</b>	<b>8,71</b>	<b>EUR</b>

Décomposition du coupon : Part LAZARD CREDIT FI SRI PVD EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	5 438 131,22	EUR	3,37	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 500 730,57	EUR	0,93	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>TOTAL</b>	<b>6 938 861,79</b>	<b>EUR</b>	<b>4,30</b>	<b>EUR</b>

Décomposition du coupon : Part LAZARD CREDIT FI SRI RD H-USD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1,33	EUR	1,33	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>TOTAL</b>	<b>1,33</b>	<b>EUR</b>	<b>1,33</b>	<b>EUR</b>

Décomposition du coupon : Part LAZARD CREDIT FI SRI RVD EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	53 915,88	EUR	6,43	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	3 521,72	EUR	0,42	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>TOTAL</b>	<b>57 437,60</b>	<b>EUR</b>	<b>6,85</b>	<b>EUR</b>

## 7. ANNEXE(S)

# Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : LAZARD CREDIT FI SRI

Identifiant d'entité juridique : 969500FR3TNUVM8YL814

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires appliquent des bonnes pratiques de gouvernance

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (EU) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques au plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social

**Non**

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien, qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 50,27% d'investissements durables

- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables





**Les indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, le portefeuille promeut les caractéristiques environnementales suivantes :

### Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

### Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

### Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

De plus, le portefeuille promeut les caractéristiques sociales suivantes :

### Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

### Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

### Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

## ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues

par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité à plusieurs niveaux :

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :  
L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. A partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

Chaque pilier E S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum dix indicateurs-clés pertinents par dimension.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital (WACC) pour la gestion Actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire. Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externes :

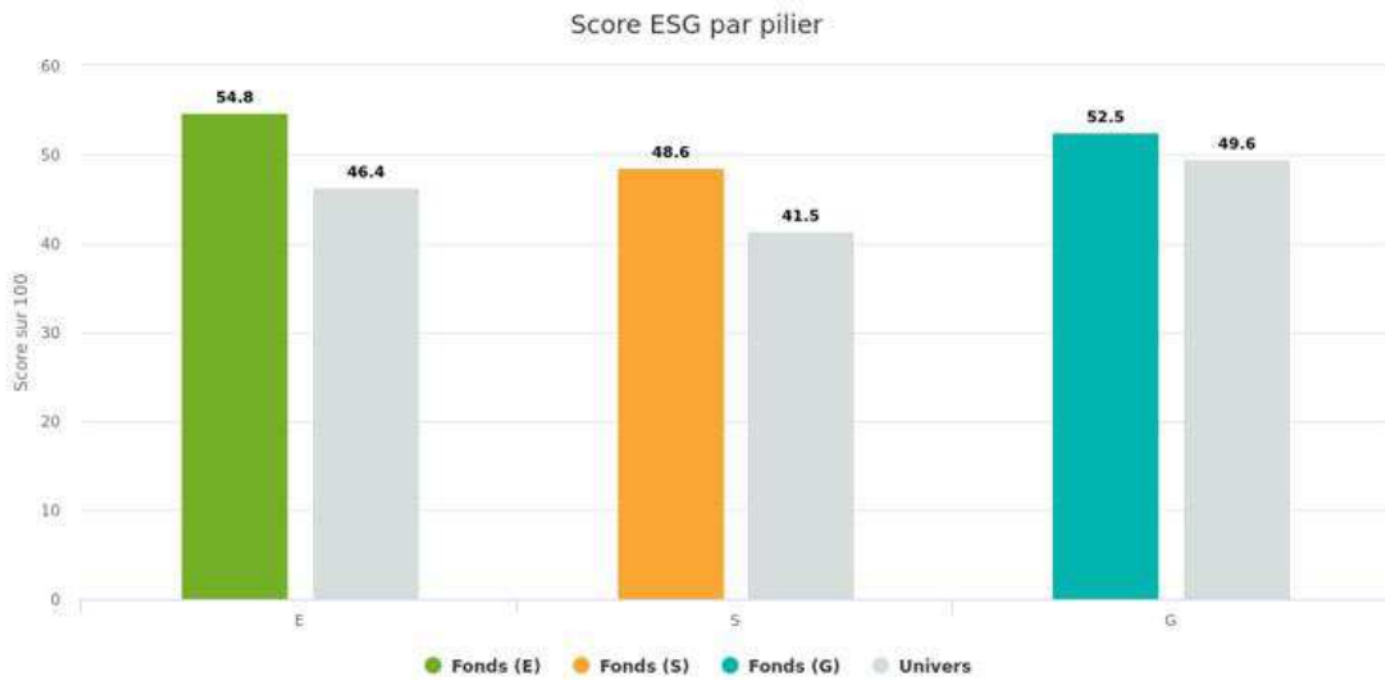
De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires en charge de la gestion comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence en utilisant les notations Moody's ESG Solutions (notations comprise entre 0 et 100)

Evolution du score ESG



L'univers ESG de référence du portefeuille est :  
L'univers de la zone Euro fourni par nos partenaires ESG, equi-pondéré,

restreint aux secteurs suivants: Diversified Banks, Insurance, Financial Services General, Retail and Specialized Banks



● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

La définition de l'investissement durable au sens du règlement SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale et sociale, qui ne portent pas préjudice à aucun des indicateurs d'incidence négative et s'assure des principes de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

Un objectif d'investissement durable est réalisé s'il y a validation de la contribution substantielle de l'indicateur correspondant, absence de préjudice aux autres indicateurs, et respect de principes de bonne gouvernance. La contribution

substantielle se mesure par l'application de seuils pour chaque indicateur cité ci-dessus.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille
<b>Empreinte carbone en M euros</b>	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	2,59%
<b>Intensité carbone</b>	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	5,40%
<b>Augmentation température implicite en 2100</b>	≤2°C	36,07%
<b>Nombre de brevets bas carbone</b>	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	-
<b>% femmes dans le management exécutif</b>	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	-
<b>Nombre heures de formation pour les salariés</b>	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	0,99%
<b>Couverture des avantages sociaux</b>	Voir présentation investissement durable <a href="http://www.lazardfreresgestion.fr">www.lazardfreresgestion.fr</a>	5,11%
<b>Politiques de diversité par le management</b>	Voir présentation <a href="http://www.lazardfreresgestion.fr">www.lazardfreresgestion.fr</a>	16,72%

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des



indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés (tels que pour le PAI 12, recours à un indicateur portant sur l'attention à la diversité par le management). Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique « méthodologie de l'investissement durable ».

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux.

D'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG. De plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

**Les principales incidences négatives**

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1. LAZARD EURO MONEY MARKET	OPC	3,67%	France
2. FORTIS BK TV07-191272 CV	Secteur inconnu	2,87%	États-Unis

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

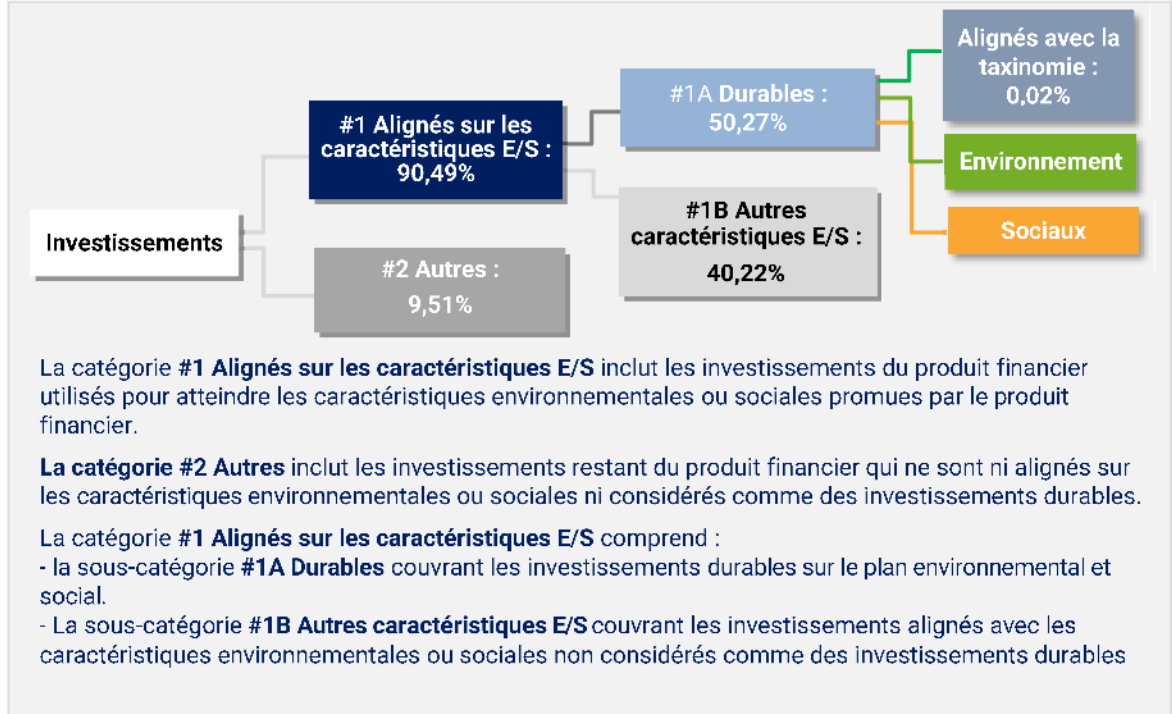
01/04/2022 au  
31/03/2023

<b>Investissements les plus importants</b>	<b>Secteur</b>	<b>Pourcentage d'actifs</b>	<b>Pays</b>
<b>3. FONDIARIA SAI 5.75% 31-12-99</b>	Activités financières et d'assurance	2,48%	Italie
<b>4. RAIFFEISEN BANK INTL AG 2.875% 18-06-32</b>	Activités financières et d'assurance	2,02%	Autriche
<b>5. DEUTSCHE BANK 4.296% 05/28</b>	Activités financières et d'assurance	1,81%	Allemagne
<b>6. STANDARD LIFE 4.25% 30-06-28</b>	Activités financières et d'assurance	1,74%	Royaume-Uni
<b>7. PRUDENTIAL 6.5% 20-10-48 EMTN</b>	Activités financières et d'assurance	1,73%	Royaume-Uni
<b>8. BCP 4.0% 17-05-32</b>	Activités financières et d'assurance	1,60%	Portugal
<b>9. BCP 3.871% 27-03-30 EMTN</b>	Activités financières et d'assurance	1,56%	Portugal
<b>10. DRESDR FIN 8.151% 30/06/31*USD</b>	Secteur inconnu	1,55%	États-Unis
<b>11. CRED SUIS SA GROUP AG 7.5% PERP</b>	Activités financières et d'assurance	1,55%	Suisse
<b>12. CRED SUIS SA GROUP AG 5.25% PERP</b>	Activités financières et d'assurance	1,53%	Suisse
<b>13. BANKIA 6.375% PERP</b>	Activités financières et d'assurance	1,48%	Espagne
<b>14. UNICAJA BAN 2.875% 13-11-29</b>	Activités financières et d'assurance	1,46%	Espagne
<b>15. BBVA 6.0% PERP</b>	Activités financières et d'assurance	1,46%	Espagne



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### ● Quelle était l'allocation d'actifs ?



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restant du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

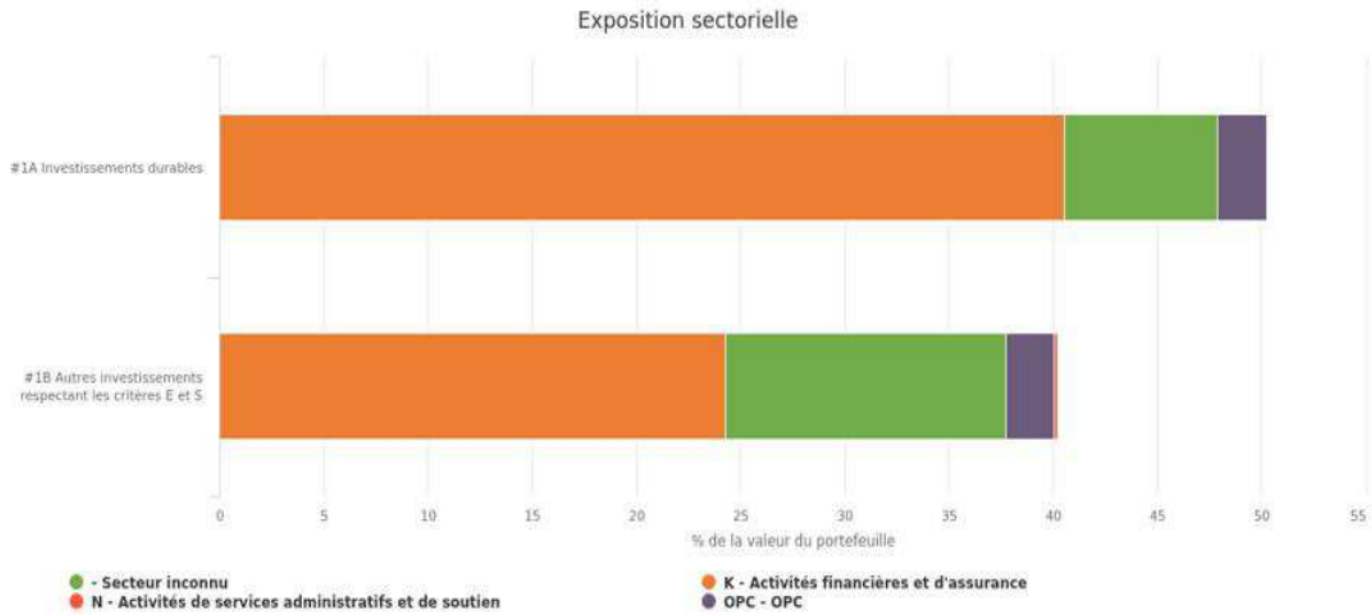
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables

Détail des investissements durables	
Rappel du poids des investissements durables en portefeuille	50,27%
Dont investissements durables E	43,75%
Dont investissements durables S	24,92%

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut, tout en ne portant pas préjudice à aucun des indicateurs d'incidence négative et en s'assurant de critères de bonne gouvernance. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**



L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 1,07% en moyenne sur la période.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

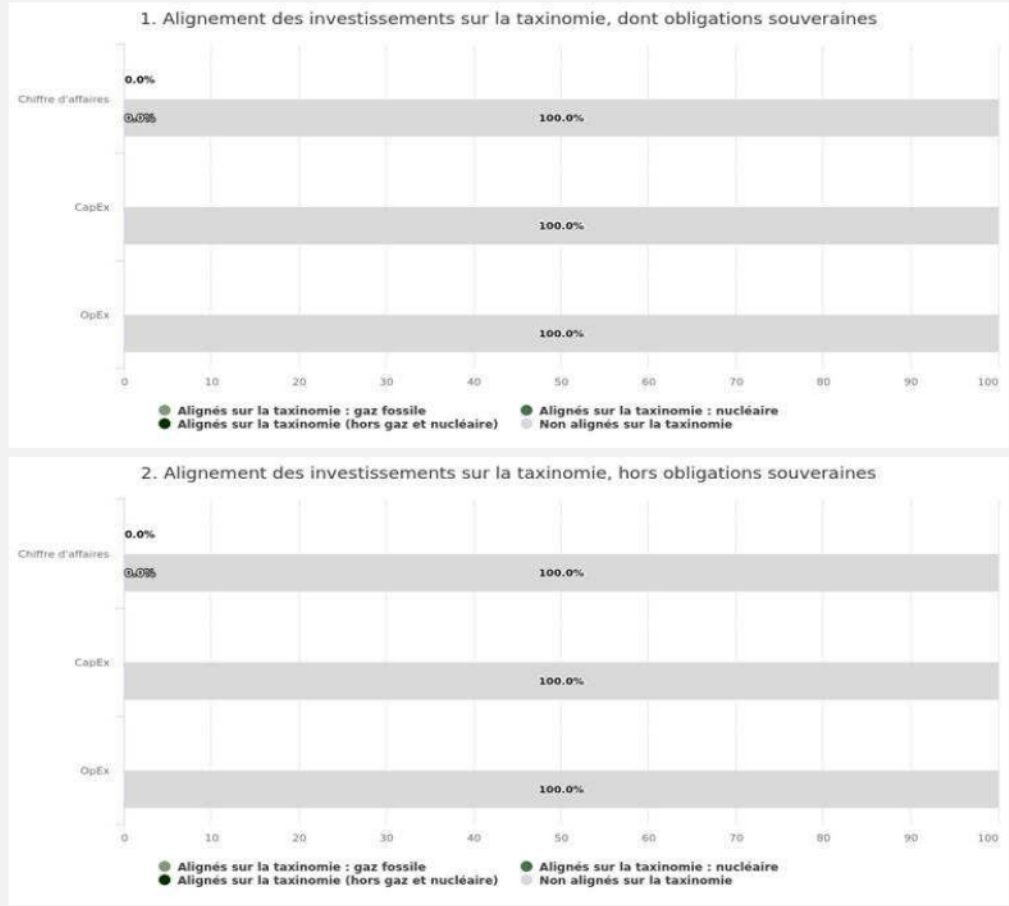
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

● **Est-ce que le produit financier a investi dans les activités liées aux combustibles fossiles et/ou à l'énergie nucléaire alignées avec la Taxinomie ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités liées aux secteurs des combustibles fossiles et/ou de l'énergie nucléaire alignées avec la Taxinomie.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobre en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence**

Non Applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne **tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 43,75%

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



### **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

La part d'investissements durables sur le plan social est de 24,92%

Elle correspond à l'ensemble des activités réalisant un ou plusieurs objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 9,51%.



### **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, les éléments suivants ont été respectés :

#### **- Le taux d'analyse extra-financière**

Le taux d'analyse extra-financière des investissements du produit est supérieur à 90%.

Ce taux s'entend en pourcentage de l'actif total.

Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 90,49%.

#### **- La notation ESG moyenne du portefeuille**

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de Moody's ESG Solutions (notations comprise entre 0 et 100), après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées.

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :

- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).

Pour plus d'informations sur la politique d'engagement et de votes, merci de vous référer aux rapports de vote et d'engagement, disponibles sur <https://www.lazardfreresgestion.fr>.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non applicable.

● **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet.